

RAPPORT ANNUEL 2020

Un territoire, des valeurs, des actions ...

COMPOSITION DES COMMISSIONS



Fabrice LE ROY

Conseiller Technique Fédéral



Fabio PETRILLI

Trésorier



Francis RENA

Statuts et Réglements



Pascal COCLET

Discipline



Pascal GUILLE

Arbitrage



Luc GAUDIN

Jeunes Arbitres



Didier VEAUX

Secrétaire Général



Stéphane CASAERT

Organisation des compétitions

MOT DU PRÉSIDENT



Michel LAURENT

Président

"Nous devons aller de l'avant tous ensemble. Le temps est à la solidarité, à la responsabilité et l'optimisme."

En tout premier lieu j'espère que vous et vos familles se portent pour le mieux.

Je tiens à féliciter élus, bénévoles et salariés qui pendant cette période trouble et anxiogène ont continué à faire vivre le handball sur notre territoire et garder un lien fort avec leurs licenciés avec la mise en place de nombreuses initiatives innovantes, collaboratives, et conviviales.

La nouvelle saison s'annonce pleines d'inconnues mais non sans espoir. Nous devons aller de l'avant tous ensemble. Le temps est à la solidarité, à la responsabilité et l'optimisme.

Le comité sera à vos côtés pour vous soutenir dans vos actions, vos projets.

Comme le disait M. Rockefeller "Pour réussir, il faut trouver de nouvelles voies plutôt que de parcourir les chemins usés"

La situation actuelle nous "oblige", "incite" à nous adapter, à innover, dans nos offres de pratique.

Un combat certes difficile mais excitant, pour maintenir notre sport passion, l'esprit associatif. Soyons à l'écoute, audacieux, précurseurs. Nous n'avons de limites que celles que l'on se fixe.

Je vous souhaite à toutes et tous une saison prometteuse et de nouvelles belles aventures humaines, sportives.

Michel LAURENT
Président

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	5
RAPPORT DU TRÉSORIER ET BILAN FINANCIER	6
EXERCICE COMPTABLE 2019	6
1. En Produit	6
2. En Charge	6
3. Compte de résultat	7
COMMISSION TECHNIQUE	8
RAPPORT SAISON 2019/2020	8
1. Formation animateur de handball - session 2020	8
2. Les Instants Handball	8
3. Formation Baby Hand	9
LES SÉLECTIONS MASCULINE ET FÉMININE 2006	10
1. Sélection masculine 2006	10
2. Sélection féminine 2006	12
LES SÉLECTIONS MASCULINE ET FÉMININE 2007	13
1. Sélection masculine 2007	13
2. Sélection féminine 2007	15
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE	17
RAPPORT SAISON 2019/2020	17
1. Désignations	17
2. Arbitrages réalisés	17
3. Formations	17
4. Nombre d'arbitres	17
5. Suivis	18
6. Relation Ligue et CTJA	18
7. Conduite des arbitres	18
COMMISSION JEUNES ARBITRES	19
RAPPORT SAISON 2019/2020	19
1. Les stages de formation	20
2. Juges Arbitres Jeunes en Région	20
3. Frais JAJ	20
4. Bilan	21
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	22
RAPPORT SAISON 2019/2020	22
PROJET 2020/2021	23
1. Catégories d'âge saison 2020/2021	23
2. Règlements particuliers de la COC Val d'Oise	23
3. Les championnats adultes	25
4. Généralités masculines et féminines	26
5. Compétitions jeunes	26
6. Règlements généraux de la Coupe du Val d'Oise	28
COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT	30
1. Plai'handball	30
2. Dika Days	30
3. Les 4 Handastiques	30
4. Prépare Ta Saison	31
5. Pitchouns Games	31
6. Hand'Ensemble	32
7. Play 4 Sénégal	32
8. MiniHand	32
9. TIBY Handball	33
BILAN 2019-2020	34
1. Classement des clubs par nombre de licenciés	34
2. Répartition par pratique	35
3. Classement licenciées féminines	36
4. Classement licenciés masculins	37
5. Pratique Baby Hand : classement des clubs	38
6. Pratique -12 ans : classement des clubs	39
7. Pratique 12/16 ans : classement des clubs	40
8. Pratique +16 ans : classement des clubs	41
9. Pratique Loisirs : classement des clubs	42
10. Pratique HandFit : classement des clubs	42
11. Évolution du nombre de licenciés par clubs	43
12. Évolution du nombre de licenciés par cat. d'âge	44
13. Taux de renouvellement : classement des clubs	44
14. Taux de renouvellement : par catégorie d'âge	44
COMMISSION DE DISCIPLINE	45
RAPPORT SAISON 2019/2020	45
1. Le bilan chiffré	45
COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS	49
PRÉSENTATION	49
RAPPORT SAISON 2019/2020	49
PROJET 2020/2021	50
1. Principes généraux	50
2. Présentation de la CMCD : socle de base	53
3. Présentation de la CMCD : seuil de ressources	54
4. Accession en championnat régional	57
5. Avenant possible aux règles CMCD	57

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

On efface tout et on recommence ! Tel est mon ressenti à l'issue de la saison 2019/2020.

Cette fichue COVID-19 a tout balayé sur son passage, depuis un certain vendredi 13 (tiens, tiens !) mars 2020, date à laquelle toutes les compétitions furent suspendues. Nous apprendrons, plus tard, qu'elles ne reprendraient pas et que la saison 2019/2020 était terminée !

Le confinement général de mi-mars à mi-mai nous transforma en ermites, repliés sur nous-mêmes, nous privant de notre passion pour le handball et nous interdisant tous les bons moments de convivialité.

Ces longs mois de trêve forcée ont presque gommé de ma mémoire ce qui s'était passé avant, de septembre 2019 à mi-mars 2020. Heureusement, les outils informatiques, eux, n'ont pas d'état d'âme, et, en quelques clics, j'ai pu me rafraîchir la mémoire.

La saison 2019/2020 fut rythmée par un bon nombre de réunions internes au Comité 95 :

- **18 réunions du Bureau Directeur** (8 en présentiel et 6 en visioconférence de mars à mai)
- **4 réunions du Conseil d'Administration,**

L'Assemblée Générale Elective, prévue en juin, a été reportée au 19 septembre 2020 afin de s'inscrire dans l'enchaînement des AG électives de la Ligue IDF en octobre puis de la FFHB en novembre.

La saison 2019/2020 restera, aussi, la saison au cours de laquelle le Comité aura profité de l'opportunité de pouvoir louer un troisième bureau, attenant aux deux premiers, au sein de la Maison des Comités. Ainsi, les locaux du Comité Départemental de Handball ont été réorganisés de la façon suivante :

- bureau n°1 : secrétariat du Comité, le domaine de Sandrine LOURDEREAU
- bureau n°2 (accessible par le bureau n°1) : open space pour tous les salariés « techniciens », Fabrice LE ROY, David LABOSSIÈRE, Mathieu GARNAUD et Charline COLLAND
- bureau n°3 (indépendant des deux autres) : salle modulable réservée aux tâches non récurrentes : formation, rendez-vous, réunions

Cette espace supplémentaire est le bienvenu compte tenu de la croissance des effectifs.

Suite au départ en province de Dominique JARRIGEON, un nouveau Bureau Directeur a été nommé à la tête de l'Association Groupement d'Employeurs Handball Concept : Harris BENKAROUN est le nouveau Président, Fabio PETRILLI et Didier VEAUX en étant respectivement le Trésorier et le Secrétaire.

Concernant les clubs du Val d'Oise, et plus particulièrement leurs effectifs, à la fin de cette saison, ils sont répartis de la façon suivante :

- **9 clubs** possèdent **moins de 100 licenciés**
- **7 clubs** possèdent **entre 100 et 200 licenciés**
- **7 clubs** possèdent **entre 200 et 300 licenciés**
- **7 clubs** possèdent **plus de 300 licenciés**

Nous constatons depuis plusieurs saisons, que les clubs à faibles effectifs sont de plus en plus nombreux Le Comité est même inquiet pour le devenir de 3 à 4 clubs...

Ne faut-il pas alors encourager (obliger ?) les plus gros clubs à parrainer les petites structures, à les encadrer, à les soutenir ?

Le Comité doit s'efforcer de veiller à ce que le handball soit présent dans tous les territoires, mieux dans toutes les communes...

Les différentes commissions ont œuvré autant que possible durant cette saison tronquée. Leurs rapports d'activité vont vous être présentés. Je tiens à remercier les présidents et les membres des commissions pour leur travail, leur engagement et leur dévouement.

Avant de conclure, je souhaite remercier les salariés du Comité pour leur professionnalisme et leur engagement, ainsi que mes collègues du Bureau Directeur pour la qualité de nos échanges. Je n'oublie pas, bien évidemment, les bénévoles des clubs sans lesquels le handball n'existerait pas.

Bonne Assemblée Générale à toutes et à tous !

Didier VEAUX
Secrétaire Général

RAPPORT DU TRÉSORIER & BILAN FINANCIER

Période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 Saison sportive 2019/ 2020 – Exercice comptable 2019

Vous trouverez ci-dessous le bilan financier de l'année 2019. Les comptes ont été vérifiés et certifiés par le cabinet d'expertise LFPO en Septembre 2020. Les vérificateurs aux comptes, élus par l'assemblée générale, n'ont pas pu être convoqués au siège du comité.

L'exercice 2019 fait apparaître un résultat de **13 744 euros**, lequel vient augmenter notre fond de réserve, qui se retrouve porté à **158 890 euros** au 1er janvier 2020.

Le budget du CDHBVO s'élève au titre de l'année 2019 à plus de **514 K€** soit **une évolution de 1.10%** par rapport à 2018.

Le CDHBVO est à jour de ces cotisations de **licences 2019/20** auprès de la Ligue pour un montant annuel de **169 K€**.

1. EN PRODUIT :

Le montant des **Adhésions et Engagements** Coupe/Championnat s'élève à **105 319 €** soit **une augmentation de 8.52 %** par rapport à 2018 (97 052 €).

Nos **diverses prestations** (stages, tournois, manifestations, ...) enregistrent **une augmentation de 19,17 %**, passant de 82 533 € en 2018 à **98 357 €** en 2019.

Le montant des **Licences** s'élève à **232 581 €** en 2019 soit **une augmentation de 26.08 %**.

Cette forte augmentation s'expliquant par la régularisation des licences au titre de la saison de 2018/2019 pour un montant de 18 000 euros, par les différentes hausses successives de notre fédération de tutelle (financement maison de Handball) et de la part ligue. Pour rappel, le comité n'a quant à lui pas augmenté le tarif licences depuis 2018.

Les **subventions** perçues au titre de l'exercice 2019 représentent **91 500 K€** soit **une baisse de 10.73 %** par rapport à 2018. Ceci faisant suite à une baisse sur l'exercice précédent de **9.29%**.

À noter une diminution une absence totale d'aides privées sur cet exercice.

À noter que les aides privées sur cet exercice 2019, ont portées essentiellement sur le Tiby, et ce sous forme d'aides/dons matériels non valorisés.

2. EN CHARGE :

Nous constatons une augmentation du poste **Licences 20.24%** et une **stabilisation des Achats et autres charges externes** sur les 3 derniers exercices, nos frais de fonctionnement sont donc très réguliers sans variations excessives.

Les **charges de personnel** représentent **128 093 €** en 2019, soit une baisse de **15.93%**.

Ceci s'expliquant par la période sans remplacement au secrétariat et la mutualisation de deux postes avec des clubs partenaires sur des actions de développement.

Les **soldes bancaires** au 31/12/2019 sont constatés pour un montant de **147 525 €**.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement Béatrice, Sandrine et Fabrice pour leurs aides et leur rigueurs apportées quant au bon fonctionnement et à la bonne tenue de la trésorerie du CDHBVO particulièrement en cette année inédite et difficile.

Fabio PETRILLI
Trésorier

RAPPORT DU TRÉSORIER & BILAN FINANCIER

3. COMPTE DE RÉSULTAT

SYNTHESE COMPTE DE RESULTAT 2019		2017	2018	2019	%age 2019/2018
RECETTES	Ahésion et Engagements	100 249	97 052	105 319	8,52%
	Prestations	72 711	82 533	98 357	19,17%
	Licences	191 872	184 473	232 581	26,08%
	Subventions	113 000	102 500	91 500	-10,73%
	Aides privées	32 055	18 136	-	
	Autres produits	1 619	780	542	
		511 506	485 473	528 299	8,82%
CHARGES	Licences	147 568,99	140 518,59	168 954,56	20,24%
	Achats et autres charges externes	214 838,01	216 084,88	215 707,51	-0,17%
	Rémunération du personnel	142 324,28	152 358,92	128 093,07	-15,93%
	Autres charges	1 107,71	-	1 800,00	100,00%
		505 839	508 962	514 555	1,10%
	RESULTAT	5 667	-23 489	13 744	
BANQUE	Soldes SG	191 885	191 885	147 525	-23,12%

SUBVENTIONS	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019
Cadre Technique	24 000	24 000	24 000
Soutien aux sports		16 500	16 000
Subvention Fonctionnement	15 000	15 000	15 000
Emploi CTF	5 000		
Tiby	23 000	40 500	27 000
Minihand	5 000	5 000	5 000
Entente	3 000	1 500	1 500
HB 95			3 000
Formation Techniciens	8 000		
Juges et Arbitres	7 000		
Hand'Globe Quartier	9 000		
Demoiselles	7 000		
Mondial 2017	7 000		
	113 000	102 500	91 500



RAPPORT SAISON 2019/2020

1. FORMATION ANIMATEUR HANDBALL - SESSION 2020

Coordinateur de la formation : Fabrice LE ROY (CD Handball 95)

Responsable de la session : David LABOSSIERE (CD Handball 95)

Intervenants :



26 stagiaires (3 personnes ne se sont jamais présentées). Les examens se dérouleront le **11 novembre 2020**.

Dates des stages :

- 10 et 11 novembre 2019
- 10 et 11 février 2020
- 07 et 08 mars 2020
- 10 et 11 octobre 2020

Lieu : CDFAS (Eaubonne)

Cette nouvelle formation apporte les bases de l'animation et de l'accueil du public. Elle est riche pour les nouveaux entraîneurs. Les stagiaires sont enthousiastes et dynamiques. Les cours sont faits de manière très interactive et les stagiaires sont réceptifs et dynamiques. C'est très agréable. Il est dommage que le contexte sanitaire nous ait empêché de pouvoir finir la formation la saison prochaine. On espère les retrouver dans les meilleures dispositions et conditions pour conclure la formation et la certification.

2. LES INSTANTS HANDBALL

Échanger, se former, partager ...

pour les entraîneurs, bénévoles et les curieux

2 instants ont été programmés cette saison dont 1 a été annulé suite au COVID-19.



Deux sessions étaient proposées autour d'une thématique.

Thème : La relation entraîneur-entrainé(e)

- **01 février 2020** : 25 participants
Lieu : CDFAS
Intervenants : Fabrice LE ROY et Pierre Charles Desmarest

- **28 mars 2020** : ANNULÉ COVID-19

Lieu : CDFAS

Intervenants : Fabrice LE ROY et Pierre Charles Desmarest

COMMISSION TECHNIQUE

3. FORMATION BABY HAND



Mise en place sous couvert et la responsabilité de l'institut de formation de la ligue IDF, d'une formation **ANIMATEUR BABY HAND/1ERS PAS**, animée par **Marina COLMET et Fabrice LE ROY (+ 2 intervenants extérieurs)**.

Durée de la formation : 42,5 heures

La formation se découpe en 3 x 13h en présentiel et le reste se fait en club.

Public visé : Animateur handball, parents, éduacteur spécialisé, dirigeants

Objectifs :

- Animer la pratique BabyHand (3-5 ans) et Handball 1ers pas (5-7 ans)

Contenus :

Les principes pédagogiques d'animations, spécificités du public 3-5 ans, méthodologie de préparation de séance, la démarche de projet babyhand en lien avec le projet associatif de la structure, manager les ressources humaines(parents).

Compétences visées :

- Inclusion de la section dans la vie du club
- Animation de séance
- Préparation de séance
- Relation à la parentalité

Dates (secteur nord) :

- Présentiel 1 : **01-02 février 2020**
 - Présentiel 2 : **19-20 septembre 2020**
 - Présentiel 3 : **03-04 octobre 2020**
 - Évaluation : Produire un **dossier d'expérience de conduite** d'un cycle BabyHand ou Handball 1ers pas (autoévaluatif)
- Animation d'une séance de 45'** (pratique au choix) suivie d'un **entretien 30'** (BabyHand et Handball 1ers pas)

Lieu : Secteur Nord (Val-d'Oise)

12 stagiaires dont **3 val d'oisiens**

SESSION 2019-2020 :

Félicitations à **Laura COHEN-SKHALI** et **Élodie DOUBLET** (HBC St-Brice) qui ont validé leur animateur baby hand.



LES SÉLECTIONS MASCULINE ET FÉMININE 2006

1. SÉLECTION MASCULINE 2006

1.1. LES ENCADRANTS

Responsable : Samy EL JAMMAL (Saint-Gratien Sannois HBC)

Entraîneurs adjoints : Grégory CHENIN (HBC Franconville) et Anaïs SAÏD AHMED (ASSOA HB)

1.2. LE GROUPE

CLUB	NOM	PRÉNOM
ASSOA HB	ALVES DE SA	Tiago
ASSOA HB	ATIGUI	Ilyane
ASSOA HB	DUCHAUSSOY	Pierre
ASSOA HB	MIOT	Tom
ASSOA HB	TEELUCK	Shayann
AS ROISSY HB	KABEYA	Dan
CERGY HB	ANTOINE	Florian
CERGY HB	TODOKO	Bob-Boris
COM ARGENTEUIL HB	CHETTIH	Wahil
COM ARGENTEUIL HB	L'HERMITTE	Robin
COM ARGENTEUIL HB	YAYHI	Marwan
FB2M	INGELAERE	Jules
FB2M	LOUARN	Alex
HBC SAM	PLANCHET ANSALDI	Lucas
HVO L'ISLE-ADAM/PERSAN	NOVO	Paolo
SAINTE-GRATIEN/SANNOIS HBC	DESBORNE	Nolan
SAINTE-GRATIEN/SANNOIS HBC	DUPIL	Andy
SAINTE-GRATIEN/SANNOIS HBC	DURAND	Evan
SAINTE-GRATIEN/SANNOIS HBC	LAFON-BOURGEOIS	Leony
SAINTE-GRATIEN/SANNOIS HBC	LE MANCHEC	Tom
SAINTE-GRATIEN/SANNOIS HBC	PORTUT	Marc-Aurèle
SAINTE-GRATIEN/SANNOIS HBC	WATIEZ	Sacha
SAINTE-GRATIEN/SANNOIS HBC	WEDE RABORD	Kellyane-Moïse
US ECOUEN-EZANVILLE	BEAU	Corentin
US ECOUEN-EZANVILLE	NAIT RABAH	Enzo

1.3. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES DE PERFECTIONNEMENT

25 joueurs ont été retenus pour participer aux CPS à partir de septembre.

Au total, **27 CPS** programmés sur l'année au CDFAS de 14h à 15h30 dont 8 n'ont pas pu avoir lieu dû au COVID-19.

De plus, nous avons organisé **3** stages de perfectionnement de 3 jours en internat au CDFAS d'Eaubonne et **1** stage de perfectionnement en externat à Osny pour un groupe de 17 joueurs, en moyenne, par stage.

Ces stages ont eu lieu :

- Stage de perfectionnement 1 : 31 août-1er septembre 2019 au CDFAS
- Stage de perfectionnement 2 : 20-22 octobre 2019 à l'établissement privé de Saint Stanislas à Osny
- Stage de perfectionnement 3 : 4-5 janvier 2020 au CDFAS
- Stage de perfectionnement 4 : 11-13 février 2020 au CDFAS

COMMISSION TECHNIQUE

1.4. LA COMPÉTITION

Interdépartementaux :

- Phase de poule : Victoires contre le comité de Seine-Saint-Denis et le comité de l'Essonne.

Match nul contre le comité de Paris.

Nous finissons **2ème** du classement de la poule.

- Phase Finale : Victoire en demi-finale contre le comité du Val de Marne et Victoire en finale contre le comité de Paris.

Nous sommes donc **Champions Interdépartemental de l'Ile-de-France.**



QUALIFICATION pour le Championnat de France Intercomités.

Intercomités Nationaux ANNULÉS à cause du COVID-19.

Bilan : 5 matchs pour **4 victoires** et **1 match nul**.

1.5. LA DÉTECTION LIGUE ILE-DE-FRANCE

Pôle d'Accession au CDFAS : Dan KABEYA (St-Gratien/Sannois).

Équipes Ile-de-France : En cours.

1.6. LE BILAN

Nouveauté cette saison, les joueurs nés en septembre et décembre 2005, n'ayant pas été inscrit sur les listes de Ligue IdF, ont pu participer aux regroupements et aux compétitions sur cette génération, à hauteur de 4 joueurs maximum. Il y a donc eu 4 joueurs nés en 2005 qui ont participé à l'aventure.

Bilan :

Collectivement, cette sélection 2006 est une belle satisfaction ! Des progrès techniques et physiques depuis aout 2019 jusqu'au titre de champion Régional en janvier 2020 à la Maison du Handball. Grosse frustration à contrario de l'arrêt brutal des IC, et donc de ne pas avoir porter les couleurs du Comité 95 sur le plan National.

Il y a de bons jeunes qui ont su se fédérer autour du projet et de l'objectif commun sur cette compétition. Un groupe à l'écoute et bosseur. Naturellement, l'équipe a progressé de manière significative et est monté en puissance tout au long des différents tours.

Il y a des savoir-faire intéressants dans la relation passeur-réceptionneur, l'occupation de l'espace et les intentions de produire du jeu collectif en attaque. Il manque un vrai buteur chez les 2006, ou de joueur capable de faire la différence tout seul, même si 2 joueurs ont retenu mon attention : Shayan et Enzo. Les points faibles offensifs se trouvent sur la base AV, ailier et PVT.

Manque d'efficacité pour les AL et difficulté à trouver les PVT sur Bloc / démarquage et relation direct AR-PVT.

Défensivement, c'est le point fort collectif. Nous avons su développer les comportements individuels et collectifs défensif, sur notre projet 1-5 H2H. Il nous manquait encore du temps pour avancer dans les intentions de récupération de balle... qui était l'axe de travail pour la suite de la compétition.

Sur un plan plus individuel, je ne peux pas comparer la différence de niveau de cette génération avec les précédentes, mais je peux simplement dire que chez les 2006, il n'y avait pas de joueur "profil" qui sortait du lot et qui crevait l'écran.

COMMISSION TECHNIQUE

Malgré tout, c'est au poste de GB qu'un "profil" a été retenu pour l'entrée au Pôle d'Accession (Dan KABEYA). Je peux également noter qu'un jeune 2007 gaucher s'est affirmé dans la compétition et sera sans aucun doute un vrai "profil" sur la génération suivante (Andy DUPIL). Il ne faut pas oublier l'apport important sur les finalités de 2 joueurs nés en 2005, qui ont apporté sur la base AR de la stabilité au collectif et de la percussion dans les actions de buts."

Samy EL JAMMAL

2. SÉLECTION FÉMININE 2006

2.1. LES ENCADRANTS

Responsable : Stéphane ROUZIOU (Cergy HB)

Entraîneurs adjoints : Mélanie PLU (HBC Franconville) et Jessica THOMAS (SMED)

2.2. LE GROUPE

CLUB	NOM	PRÉNOM
AAS SARCELLES	MALALA	Claire
AAS SARCELLES	TIENTCHEU	Johana
CERGY HB	CAMARA	Goundo
CERGY HB	MPO-IPAN	Serena
CERGY HB	SISSOKO	Djariatou
CERGY HB	THOMAS	Ilona
CERGY HB	VENDE JENEVEIN	Romane
CERGY HB	GAULTIER	Samsia
HBC FRANCONVILLE	PELEKA	Anastasia
HBC FRANCONVILLE	POIS	Alexia
HBC FRANCONVILLE	SELEMBY DOUDOU	Malaika
HBC FRANCONVILLE	SOMRAH	Oriane
HBC FRANCONVILLE	ROCHAS	Juddy
HBC PARISIS	HAMIDA	Sana
HBC PARISIS	VICIC HAJDINJAK	Enola
SMED	AYADI	Jenna
SMED	MFOUMOU	Lisa
SMED	MPANDO EBONGO	Laëtitia

2.3. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES DE PERFECTIONNEMENT

18 joueuses ont été retenues pour participer aux CPS à partir de septembre.

Au total, **24 CPS** programmés sur l'année au Complexe sportif de l'ESSEC à Cergy de 9h30 à 11h, au COSOM de Montmorency de 9h à 11h les samedis et au Gymnase Coussaye à Enghien-les-Bains de 15h45 à 17h15 les mercredis. 8 n'ont pas pu avoir lieu dû au COVID-19.

De plus, nous avons organisé **3** stages de perfectionnement de 3 jours en internat au CDFAS d'Eaubonne et **1** stage de perfectionnement en externat à Osny pour un groupe de 16 joueuses, en moyenne, par stage.

Ces stages ont eu lieu :

- Stage de perfectionnement 1 : 7-8 septembre 2019 au CDFAS
- Stage de perfectionnement 2 : 20-22 octobre 2019 à l'établissement privé de Saint Stanislas à Osny
- Stage de perfectionnement 3 : 4-5 janvier 2020 au CDFAS
- Stage de perfectionnement 4 : 8-10 février 2020 au CDFAS

COMMISSION TECHNIQUE

2.4. LA COMPÉTITION

Interdépartementaux :

- Phase de poule : Victoire contre le comité de Paris. Défaite contre le comité de Seine-Saint-Denis.
Match nul contre le comité de l'Essonne.
Nous finissons **3ème** du classement de la poule.
- Phase Finale : Victoire en demi-finale basse contre le comité des Yvelines. Défaite en finale basse contre le comité des Hauts-de-Seine.
Nous finissons donc **6ème** d'Ile-de-France.

QUALIFICATION pour le Championnat de France Intercomités.

Intercomités Nationaux ANNULÉS à cause du COVID-19

Bilan : 5 matchs pour **2 victoires**, **1 match nul** et **2 défaites**.



2.5. LA DÉTECTION LIGUE ILE-DE-FRANCE

Pôle d'Accession : Goundo CAMARA (Cergy HB) a été détecté mais non retenue. Claire MALALA (AAS Sarcelles) a refusé de passer les tests.

Équipes Ile-de-France : En cours.

2.6. LE BILAN

Groupe investi avec des profils morphologiques et athlétiques. Joueuses investies dans l'entraînement mais difficulté sur la présence en stage. Peu de joueuses évoluaient en championnat régional pour permettre de franchir un cap supplémentaire.

LES SÉLECTIONS MASCULINE ET FÉMININE 2007

1. SÉLECTION MASCULINE 2007

1.1. LES ENCADRANTS

Responsable : David LABOSSIÈRE (CD Handball 95)

Entraîneurs adjoints : Marc-Henri KASSES (USEE) et Mathieu GARNAUD (HBC SAM)

Objectif : Détecter les meilleurs potentiels de la catégorie de notre département, et constituer les groupes d'entraînements pour le Centre de perfectionnement Sportif Départemental.

COMMISSION TECHNIQUE

1.2. LE GROUPE

CLUB	NOM	PRÉNOM
AS ROISSY HB	BAUER	Elio
ASSOA HB	AKESSE	Alvin
ASSOA HB	DUCHAUSOY	Pierre
ASSOA HB	ELMALEM	Nathan
ASSOA HB	NABI	Bilel
ASSOA HB	MIHY	Lloris
AVENIR SURVILLIERS-FOSSE-MARLY	SIRBU	Florin
AVENIR SURVILLIERS-FOSSE-MARLY	MONROSE	Baptiste
COM ARGENTEUIL	CHOUADI	Youva
COM ARGENTEUIL	QUINIOUT	Baptiste
COM ARGENTEUIL	KANTE	Boubacar
COM ARGENTEUIL	MESSAOUEDENE	Abdelkrim
HB SAINT-BRICE 95	GRALL	Gaël
HBC PARISIS	PEREZ BEAUFILS	Morgan
HBC FRANCONVILLE	ANFRAY	Loucca
HBC FRANCONVILLE	AGWABOR	Kiwan
MARINES HB	BALAN	Gabriel
SAINT-GRATIEN/SANNOIS HBC	DE BARROS	Mathis
SAINT-GRATIEN/SANNOIS HBC	PORTUT	Marc-Aurèle
US ECOUEN-EZANVILLE	POMMIER	Paul
SMED	MICHALLET	Alexandre

1.3. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES DE PERFECTIONNEMENT

1ère étape :

De septembre à la Toussaint, les membres de l'ETD se sont déplacés pour superviser les tournois de déléyages U13. Suite à cela, nous avons réparti le Val d'Oise en **3 secteurs**. Sur chaque secteur, nous avons mis en place 2 entraînements avec les joueurs détectés issus des clubs :

- **24 joueurs dans le secteur de l'Ouest**
- **33 joueurs dans le secteur du Centre**
- **20 joueurs dans le secteur de l'Est**

Un stage de détection en janvier 2020 : **30 joueurs**. Ce stage a permis de constituer le groupe d'entraînement de la sélection Val d'Oise des masculins nés en 2007.

2ème étape :

6 CPS ont eu lieu avant l'arrêt suite au COVID-19.

Un stage de perfectionnement a été réalisé en février 2020.

1.4. LE GRAND PRIX DES YVELINES

ANNULÉE à cause du COVID-19.

1.5. LE BILAN

"Nous avons mis en place un nouveau dispositif de détection qui nous a permis d'avoir un visuel sur un plus grand nombre de joueurs du territoire. Grâce à l'apport de l'outil Detect'hand, nous pouvons garder une trace des joueurs observés. Cela nous a permis d'affiner assez vite, pour se centrer sur la vingtaine de joueurs retenus sur les CPS. Cette génération est très homogène, avec deux joueurs « profils » du PPF. Les qualités techniques et athlétiques sont au-dessus de la moyenne. Il est dommage que nous ayons dû arrêter l'activité suite à l'urgence sanitaire. Malgré tout, nous avons pu dresser une liste de 22 joueurs pour la saison 2020/21, dont 2 joueurs nés en 2008. Une génération prometteuse".

David LABOSSIERE

COMMISSION TECHNIQUE



2. SÉLECTION FÉMININE 2007

2.1. LES ENCADRANTS

Responsable : Laurence BEAULIEU (HBC Franconville)

Entraîneur adjoint : Manon BEAUVILLAIN (Cergy HB)

2.2. LE GROUPE

CLUB	NOM	PRÉNOM
AAS SARCELLES HANDBALL	DIOP	Fatoumata
AAS SARCELLES HANDBALL	KANTAKO	Fatoumata
AAS SARCELLES HANDBALL	KABEYA	Gabrielle
AAS SARCELLES HANDBALL	DIAKITE	Aminata
HBC ARNOUVILLE GONNESSE	LETCHEMY	Vely
HBC ARNOUVILLE GONNESSE	SADKY	Jade
HBC ARNOUVILLE GONNESSE	BRISSEAU	Maili
HBC ARNOUVILLE GONNESSE	JOSEPH MATHIEU PINTO	Leana
CERGY HB	KISISA	Nirina
CERGY HB	THOMAS	Ilona
US ECOUEN-EZANVILLE	MOUALA	Djabea
HBC FRANCONVILLE	BARREYAT	Eloïse
HBC FRANCONVILLE	ROCHAS	Juddy
SAINT GRATIEN/SANNOIS HBC	DIEZ	Axelle
CSM EAUBONNE	JEAN MARY	Cassandra
SMED	GUÉRET GUZZI	Jeanne
SMED	GUARRIGUES	Appolline
SMED	FONTAINE	Ines

COMMISSION TECHNIQUE

2.3. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Regroupement de toutes les joueuses nées en 2007 sur plusieurs entraînements sur chaque secteur :

Secteur EST (SMED / Goussainville / Ecouen / Villiers le Bel / Arnouville / Argenteuil / Saint Brice / Soisy / Eaubonne / Montmagny / Roissy / Garges / Survilliers-Fosses-Marly)

Entraînements : novembre - décembre 2019

Lieu : COSOM Montmorency - Chemin de la Butte aux Peres - Montmorency

Encadrement : Laurence BEAULIEU, Manon BEAUVILLAIN et Fabrice LE ROY

Secteur OUEST (Magny / Cergy / FB2M / HVO / Saint Leu / Saint Gratien- Sannois / Franconville / Beauchamp / Parisis / Marines / Cormeilles / Pontoise / Saint Ouen)

Entraînements : novembre - décembre 2019

Lieu : Gymnase du Moulin à Vent - Avenue du Terroir - Cergy

Encadrement : Stephane ROUZIOU et Yohan COMMARE

Regroupement des **20 joueuses retenues** à partir de janvier 2020 le samedi matin et mercredi après-midi.

Entraîneurs : Laurence BEAULIEU et Manon BEAUVILLAIN

Lieu : Gymnase Daubigny à Auvers-sur-Oise et au COSOM à Montmorency

Regroupement de **16 à 18 joueuses** en stage de 3 jours « interné* » au CDFAS d'Eaubonne pendant les vacances scolaires sur convocation.

* les joueuses s'entraînent, mangent et dorment au CDFAS d'Eaubonne.

Dates des stages :

Stage 1 : 4-5 janvier 2020 au CDFAS

Stage 2 : 08-10 février 2020 au CDFAS

2.4. LE GRAND PRIX DES YVELINES

ANNULÉE à cause du COVID-19.

2.5. LE BILAN

Un bilan ne peut être établi du fait du COVID-19 qui a écourté la saison. De ce fait, nous allons mettre en place en septembre une nouvelle phase de détection. Des CPS sont programmés le mercredi après-midi dès le 30 septembre. Une première compétition est prévue le 8 novembre 2020.



RAPPORT SAISON 2019/2020

Je tiens à remercier tous les membres de la Commission d'Arbitrage pour le travail accompli pendant cette saison particulière stoppée courant mars.

Cette saison a vu l'apparition d'un nouveau membre, Amandine FOUILLEUL, qui va nous aider pour les suivis d'arbitres.

1. DÉSIGNATIONS

Toujours quelques petits soucis avec des arbitres qui se désistent la veille, voire le jour même de la rencontre (hors cas de force majeur). Certains n'ont toujours pas compris qu'à partir du moment où ils étaient désignés par la CTA, ils appartaient à la CTA.

Remerciements à Damien MARAND, pour le travail exceptionnel qu'il accomplit pour désigner les arbitres. (Plus de 250 rencontres à fin mars)

Pour rappel, cette saison, les arbitres devaient faire 9 arbitrages dans la saison (3 par trimestre dont 1 le samedi soir). Pour une bonne majorité, cette demande a été tenue au premier trimestre, seul trimestre pris en compte du fait de la COVID 19.

2. ARBITRAGE RÉALISÉS

1ere Div Masc +16 ans : 57/59 Matchs arbitrés soit **96,6%**

1ere Div Fem +16 ans : 52 /58 Matchs arbitrés soit **89,7%**

2é Div Masc + 16 ans : 81/91 Matchs arbitrés soit **91,8%**

La CDA a assuré également les désignations pour les moins de 18 M et F, ainsi que les matchs de coupe du Val d'Oise.

3. FORMATIONS

2 sessions de formations d'arbitre adulte ont été assurées entre Octobre et Février.

- Première session : 7 présents : 6 réussites

6 clubs représentés (Cormeilles, Cergy, Survilliers Fosses Marly, Montmagny, St Ouen L'Aumône)

- Seconde session : 5 présents : 5 réussites

3 Clus représentés (HVO, St Ouen L'Aumône, St Leu Taverny)

La formation pratique des arbitres concernées par la seconde session aura lieu à partir de septembre 2020.

4. NOMBRE D'ARBITRES

A ce jour, **51 arbitres** dont **12 en formation**.

2 ne seront pas renouvelés sur la saison prochaine n'ayant pas arbitré une seule rencontre

1 arrêt pendant la saison

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

5. SUIVIS

Trente suivis ont été réalisé cette saison, ce qui est un bon chiffre (car arrêt a fin mars).

Je tiens à remercier tous les suiveurs présents le week-end pour aider nos arbitres.

Amandine FOUILLEUL
Olivier BUY
Damien BLANCHET
Benjamin ROUSSEAU
Wilfrid PAPINEAU
Pascal COCLET
Pascal GUILLE
Thierry MINTUS
Jean Michel DANNA

Le but reste de suivre nos arbitres une fois dans la saison

6. RELATION LIGUE ET CTJA

Ligue :

Beaucoup de difficultés avec la Ligue concernant les mises en place homogènes entre comités pour les indemnités, les formations ou autre.

D'autre part, malgré nos demandes incessantes, impossibilité d'obtenir des écussons.

CTJA :

En accord avec la CTJA, des rencontres -18 Masculins ont été mises à leur disposition pour commencer à former les jeunes arbitres sur des rencontres départementales plus importantes. Nous espérons que cette aide nous amènera quelques montées de jeunes arbitres en adultes.

7. CONDUITE DES ARBITRES

Je tiens à revenir sur le comportement de certains arbitres envers les instances, les dirigeants, les autres arbitres ou jeunes arbitres. Je répète une nouvelle fois que les arbitres ont un devoir de réserve, qu'ils n'ont pas à critiquer leurs collègues ou pire encore leurs plus jeunes collègues. La Commission est et continuera à être intransigeante via la Commission de Discipline pour tout manquement à ce droit de réserve.

Pour finir sur cette saison compliquée, je vous demande de rester prudent face à la COVID 19 et je vous souhaite le meilleur pour vous et vos familles.

A l'année prochaine

Pascal GUILLE

Commission d'Arbitrage

COMMISSION JEUNES ARBITRES

RAPPORT SAISON 2019/2020

Cette saison 2019-2020 voit le nombre de structures dans les clubs diminuer ; nous comptons aujourd'hui au niveau du département :

- **10 animateurs écoles d'arbitrage** qualifiés

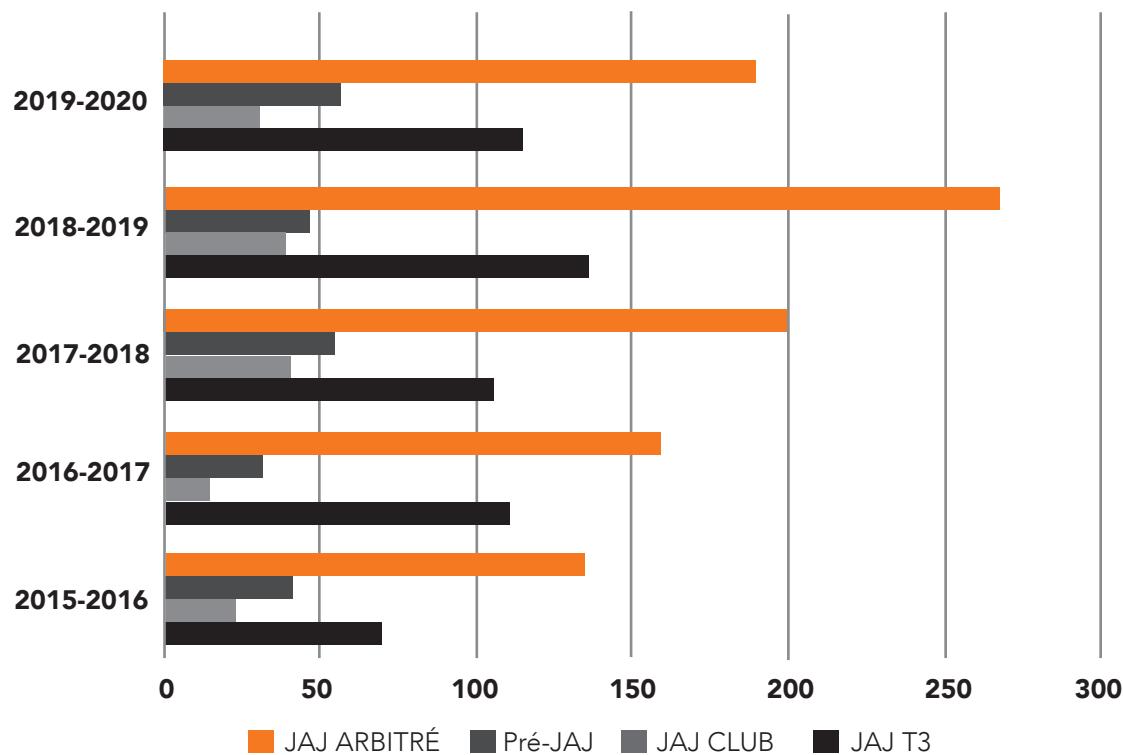
2 de moins que la saison précédente et 2 départs prévus cette année

- **24 accompagnateurs école d'arbitrage** qualifiés (accompagnateurs JAJ).

1 de moins que la saison précédente

Avec plus de **190 Juges Arbitres Jeunes** ayant officié tout au long de l'année, les chiffres sont en croissance par rapport à l'année dernière **de plus de 10 %** (à paramètres égaux), malgré une population de Pré-JAJ difficiles à fidéliser.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
JAJ T3 (Dep)	70	110	106	137	111
JAJ CLUB	23	16	40	39	30
PRÉ-JAJ	42	33	55	46	54
JAJ AYANT ARBITRÉ	135	159	201	267	190
Dont filles			33	57	34



COMMISSION JEUNES ARBITRES

1. LES STAGES DE FORMATION

Cette année 2019-2020 nous a permis d'organiser **3 formations** sur 5 initialement envisagées. Nous avons accueilli **56 stagiaires** dont **10** ont été validés contre **40** l'année dernière.

- **Stage Elite** : 2 et 3 Novembre 2019 (CDFAS) sur convocation de la commission uniquement, années d'âges concernées 2000 à 2005. Présents **16 stagiaires** :

COCHET Maxence, MARIE Noah, GAUDIN Vincent, MOUSSAVI Kyan, BOUKEZZOULA Lisa, DEBAILLEUX Melaine, VERMONT Yarone, LOWE Christopher, DUHAMEL Matthieu, AGODOR Alan, WATIEZ Sacha, DELAMARRE Antonin, LABADY Kimberly, HILAIRE Florian.

- **Stage Expert** : 4 et 5 Janvier 2020 (CDFAS). Présents **19 stagiaires** :

FOFANA Aboubacar et GUEBLI Bilel (Argenteuil)
DE BARROS Liam et PIERRE Lucas (St-Leu/Taverny)
ROBIN Ewen et ROBIN Florian (Roissy)
ABAD VALENTINI Josh et BEAUFILS Ludovic (Ecouen)
BEHEY Tom et LE LOUET Matteo et DENON CAPOVILLA Alessio (FB2M)
BENOIT Maelys et BIARD Capucine et GARNIER Enzo (Soisy)
DRUAULT Léa et MARTINS Léa (Eaubonne)
ROYE Paul et SARRAZIN Lucas (Magny)
LUCBERT Baptiste (Parisis)

- **Stage CDJA2** : 14 et 15 Février 2020 (CDFAS). Présents **21 stagiaires** :

AHRAK Brahim – CHETTIH Wahil – SOUIKI Anissa – VASSEL Teo – YAHYI Marwan (Argenteuil)
ALLARD Hugo – FONTAINE Elise (Arnouville)
DIF Nisrine - EISH Ahmed - ELOUAHI Aymen - KURAK Nisa - TIRERA Niame (Goussainville)
FERREIRA Maxime - MARCHESSON Baptiste (HVO)
MORDO Ivane (Roissy)
BOUZIDI Inès (St-Leu-Taverny)
TASSAN-TOFFOLA Enzo (Sannois)
STORNE Dawson - DE MORANT Lenny (Soisy)
MOKONO AARONE - MOKONO BENNETH (Garges)

2. JUGES ARBITRES JEUNES EN RÉGION

Nous avons **16 JAJ** du Val d'Oise qui arbitrent en région, **3 nouveaux binômes ont été promus**.

3. FRAIS JAJ

Pas de changement de tarif par rapport à l'année dernière, un seul ajustement pour les tournois :

• -11 ans	10 € par match	Tournois à 3 : 10 € par match	Tournois à 4 : 10 € par match
• -13 ans	15 € par match	Tournois à 3 : 15 € par match	Tournois à 4 : 10 € par match
• -15 ans	20 € par match		
• -18 ans	24 € par match		

Les frais de déplacement restent inchangés :

JAJ seul	25 € si <50km	40 € si >50km
JAJ en binôme chacun	13 € si <50km	20 € si >50km

COMMISSION JEUNES ARBITRES

4. BILAN

La reprise sera difficile et nous compterons sur les clubs pour accompagner les JAJs. Trop de jeunes se déplacent encore sans accompagnement et ne préviennent pas qu'ils seront seuls.

Un grand merci à toute l'équipe de la CTAJ95, constituée uniquement de bénévoles ; Ghislaine DENYS, Philippe BONDET-LABORIE, Julien HILAIRE, Philippe KARCHER, Thomas VONLANTHEN, François LOWE, Delphine GAUDIN et le comité 95.

Je remercie aussi les clubs, les parents, les tuteurs, les encadrants, tous ceux qui ont été bienveillants auprès des JAJs et l'implication des jeunes dans la formation arbitrale.

Luc GAUDIN
Commission Jeunes Arbitres



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RAPPORT SAISON 2019/2020

La saison 2019-2020 a été particulière, suite à la pandémie de COVID-19, la Fédération a pris la décision de stopper tous les championnats quelque soit le niveau et a préconisé la limitation du nombre de descentes et l'augmentation du nombre de montées.

Les conséquences pour la COC sont l'arrêt des championnats et le classement figé après les rencontres du 07/08 mars.

Classement à date pour les championnats à poule unique

(Classement au ratio nbre pts / nbre de match pour les championnats en poule)

- **4 montées en 1ère Division Masculine** au lieu de 3
- **1 seule descente de 1ère Division Masculine** au lieu de 2

Coupes du Val d'Oise annulées et attribution de l'organisation des coupes 2020-2021 au club prévu pour celles de 2019-2020.

Aucun titre de champion départemental décerné.

Montées :

- En N1M Poule Elite : ÉLITE VAL D'OISE HB
- En N1M : AS ST OUEN L'AUMONE HB
- En N2M : ROISSY PAYS DE FRANCE
- En N3F Régionale : Entente SOISY / EAUBONNE
- En Prénationale Masculine : SMED et SOISY ANDILLY MARGENCY HB
- En Région Excellence Féminine : Entente VILLIERS LE BEL / ROISSY 1B
- En Région Honneur Masculine : AS ST OUEN L'AUMONE HB 1B et SOISY ANDILLY MARGENCY HB 1B
- En 1ère Division Départementale Masculine : CM GARGES, AS ST OUEN L'AUMONE HB 1C, FB2M 1C et HBC FRANCONVILLE 1C



PROJET SAISON 2020/2021

1. CATÉGORIES D'ÂGE SAISON 2020/2021

- Masculins : -11, -13, -15 et -18 ans
- Féminins : -11, -13, -15 et -18 ans
- Mixte : -7, -9 ans et -11 ans (sous certaines conditions)

CATÉGORIES	ANNÉES D'ÂGES AUTORISÉES	SURCLASSEMENT AUTORISÉ EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ET RÉGIONAL
Plus de 16 ans masculins	2003 et avant	2004 (dans le respect des articles 36.2.5 des RG FFHB)
Plus de 16 ans féminins	2003 et avant	2004 (dans le respect des articles 36.2.5 des RG FFHB) 2005 (dans le respect des articles 36.2.5 des RG FFHB)
Moins de 18 ans M/F	2003, 2004, 2005	2006 (dans le respect des articles 36.2.2 ou 36.2.4 des RG FFHB)
Moins de 15 ans M/F	2006, 2007, 2008	2009 (dans le respect des articles 36.2.2 des RG FFHB)
Moins de 13 ans M/F	2008, 2009, 2010	2011 (dans le respect des articles 36.2.2 des RG FFHB)
Moins de 11 ans M/F	2010, 2011, 2012	2013 (dans le respect des articles 36.2.2 des RG FFHB)
Moins de 9 ans M/F	2012, 2013, 2014	Aucun surclassement autorisé
Moins de 7 ans M/F	2014, 2015, 2016	Aucun surclassement autorisé
Babyhand	2016 et après	Aucun surclassement autorisé

2. RÈGLEMENTS PARTICULIERS DE LA COC VAL D'OISE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 110 des règlements généraux de la FFHB sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur le Comité du Val d'Oise, en application de leur article 1 er : « les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHB. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle ».

2.2. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

2.2.1. Préambule

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le Comité du Val d'Oise.

Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le Comité du Val d'Oise, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHB fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », vous devez vous reporter au guide financier du Comité du Val d'Oise. En cas d'omission dans le guide financier Val d'Oise, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

2.2.3. Aménagement des règlements généraux de la FFHB

Durée des matchs et tournoi

Règles aménagées équipes jeunes

2.2.3. Formalités administratives préalables à une rencontre départementale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'hand.

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC Val d'Oise au plus tard 15 jours avant la date prévue de la rencontre précisant le lieu exact et l'horaire.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque **le délai de 15 jours serait impossible à respecter**.

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de l'application de la sanction.

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 8 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par Forfait.

Cette sanction entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux

Dans le cas où le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC Val d'Oise dans un délai de dix jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicité par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de trente jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHB. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante.

Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

2.2.4. Modification de date, d'horaire et de lieu de rencontre

Toute demande de modification de date (et /ou d'horaire et/ou de lieu) doit être formulée uniquement sur Gest'hand.

Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- Préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC
- Proposer une nouvelle date de rencontre (et /ou d'horaire et/ou lieu)

Le club adverse doit répondre, également via Gest'hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 10 jours, à cette demande. En cas de refus il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

La COC Val d'Oise ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail.

La COC Val d'Oise se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier du Comité du Val d'Oise et ne rentrant pas dans les cas définis dans le guide financier de la FFHB.

2.2.5. Communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel FDME (sauf cas de force majeure) :

- Avant 12h le lundi

Une pénalité financière de 10 € est appliquée si la FDME n'a pas été envoyée dans les délais

Une pénalité financière de 20 € est appliquée si la FDME n'est pas parvenue 4 jours ouvrés après le dimanche.

Si la FDME n'est pas parvenue avant le 7ème jour ouvré suivant le dimanche. **Le match est perdu par pénalité pour le club responsable de l'envoi et une amende de 30 € est appliquée.**

2.2.6. Modalités de classement

Voir articles 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3, 3.3.4 du règlement général des compétitions nationales.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

2.2.7. Brûlage

Le brûlage est pris en compte pour les équipes +16 ans et -18 ans.

Pas de brûlage pour les équipes -15, -13, -11 et -9 ans.

2.2.8. Horaires des rencontres

CATÉGORIES	DATES	POSSIBILITÉS
+16 ans masculins +16 ans féminins	Le samedi soir à partir de 18h00 (début) et 22h30 (fin)	
	La semaine (sauf vendredi) à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le vendredi à partir de 20h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-18 ans masculins -18 ans féminins	Le samedi à partir de 14h00 (début) et 21h30 (fin)	
	La semaine à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-15 ans masculins -15 ans féminins	Le samedi à partir de 14h00 (début) et 19h30 (fin)	
	La semaine à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-13 ans masculins -13 ans féminins -11 ans mixtes -9 ans mixtes	Le samedi à partir de 14h00 (début) et 19h00 (fin)	
	La semaine à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-11 ans mixtes -9 ans mixtes	Le samedi matin à partir de 10h00	Après accord écrit entre les clubs

3. CHAMPIONNATS ADULTES

3.1. CHAMPIONNATS MASCULINS (+16 ANS) SAISON 2019/2020

1^{re} Division Territoriale

Composition

Deux poules de 6 équipes en matches A/R soit 10 rencontres dans la saison.

Titre et Accession

A la fin de la compétition, les équipes classées aux 2 premières places suivant le classement officiel accèdent au championnat Régional.

L'équipe classée première au classement officiel est déclarée Championne du Val d'Oise.

Si l'une des équipes classées première ou deuxième est une équipe réserve, celle-ci devra répondre aux exigences ligue IDF pour accéder au championnat régional.

Maintien ou relégation en fonction des descentes éventuelles du championnat régional.

Voir tableau montée et descente.

Obligation de faire figurer sur la FDME un responsable de salle majeur.

2^{ème} Division Territoriale

Composition

Deux poules de 8 équipes en matches A/R soit 14 rencontres dans la saison.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Titre et accession

A la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée Championne du Val d'Oise Excellence, accède à la 1ère Division Territoriale.

Voir tableau montée et descente.

3.2. CHAMPIONNATS FÉMININS (+16 ANS) SAISON 2019/2020

1ère Division Territoriale

Composition

Deux poules de 6 équipes en matches A/R soit 10 rencontres dans la saison.

Titre et accession

A la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée Championne du Val d'Oise, accède au championnat Régional.

Si l'équipe classée première est une équipe réserve, celle-ci devra répondre aux exigences ligue IDF pour accéder au championnat régional.

Maintien ou relégation en fonction des descentes éventuelles du championnat régional.

Voir tableau montée et descente.

Obligation de faire figurer sur la FDME un responsable de salle majeur.

4. GÉNÉRALITÉS MASCULINES ET FÉMININES

- a. La COC Val d'Oise, en liaison avec les cadres techniques, est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions départementales et de la composition des poules départementales.
- b. En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi la saison N-1 et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.
- c. Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié souverainement par la COC Val d'Oise.

5. COMPÉTITIONS JEUNES

5.1. MASCULINS

Les formules de championnats jeunes masculins sont déterminées en fonction des engagements d'équipes.

Déléyages Accession Région concernant les -15 ans et -18 ans Masculins :

Le Comité Val d'Oise a 6 ayants droits pour l'accession Région.

Afin de déterminer les ayants droits, nous avons mis en place un RANKING.

À la suite de ce RANKING, plusieurs formats de brassage sont possibles en fonction du nombre de postulants.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

Championnat Départementaux Jeunes (-13, -15, -18 ans) :

Le Comité Val d'Oise a remodeler les championnats, en y ajoutant des matchs de délayage ainsi qu'une formule sous forme de Final 4. Afin de décerner le titre de Champion du Val d'Oise, nous organiserons un Final 4 entre les 4 meilleures équipes sur un week-end pour la 1ère Division Territoriale seulement.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

5.2. FÉMININES

Les formules de championnats jeunes féminins sont déterminées en fonction des engagements d'équipes.

Déléyages Accession Région concernant les -15 ans et -18 ans Féminins :

Le Comité Val d'Oise a 5 ayants droits pour l'accession Région.

Afin de déterminer les ayants droits, nous avons mis en place un RANKING.

À la suite de ce RANKING, plusieurs formats de brassage sont possibles en fonction du nombre de postulants.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

Championnat Départementaux Jeunes (-13, -15, -18 ans) :

Le Comité Val d'Oise a remodeler les championnats, en y ajoutant des matchs de délayage ainsi qu'une formule sous forme de Final 4. Afin de décerner le titre de Champion du Val d'Oise, nous organiserons un Final 4 entre les 4 meilleures équipes sur un week-end pour la 1ère Division Territoriale seulement.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

5.3. TOURNOIS -11 MASCULINS ET FÉMININS (2010, 2011, (2012))

Formule établie en fonction des engagements d'équipes.

Pas de classement pour cette catégorie.

5.4. TOURNOIS -9 MIXTES (2012, 2013, (2014))

Formule établie en fonction des engagements d'équipes.

Tournois sans classements et sans scores.

5.5. PLATEAUX -7 ANS (2014, 2015, (2016))

4 week-end proposés par le Comité Val d'Oise : Pitchouns Games

5.7 BABYHAND (2016 ET APRÈS)

La pratique Baby Hand est propre à chaque club.

Un dossier COC est disponible en annexes pour plus d'informations.

6. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA COUPE DU VAL D'OISE

A. Définition

Le comité départemental de handball du Val d'Oise organise chaque année sur son territoire une compétition ouverte aux équipes masculines et féminines dénommée : « Coupe du Val d'Oise »

B. Conditions de participation

Cette épreuve est ouverte aux catégories suivantes :

+16 Masculins et Féminins (Départementaux et Régionaux)

Les Joueurs et Joueuses qui ont joué 7 matchs et plus en Nationale sont interdits de participer à la Coupe du Val d'Oise.

-18 Masculins et Féminins

-15 Masculins et Féminins

-13 Masculins et Féminins

-11 Masculins et Féminins

Seules les équipes masculines et féminines de club sont autorisées. Les Ententes sont interdites, seules les conventions départementales d'Entente dont les clubs n'ont pas d'équipes engagé dans la catégorie d'âge en championnat pourront participer à la Coupe du Val d'Oise. Elles seront soumises à l'autorisation du Bureau Directeur et du président la COC.

Un club ne peut engager qu'une seule équipe dans les catégories jeunes (-11 à -18 ans) et +16 ans.

Le club tiré au sort le 1er reçoit.

Un tirage au sort sera effectué à chaque tour.

La date limite des engagements est précisée en début de chaque saison.

C. Formule de l'épreuve

La coupe du Val d'Oise est une épreuve à élimination directe.

Les tirages au sort sont effectués au siège du comité.

Le club tiré au sort le premier est le club recevant. Ce dernier est tenu d'avertir son adversaire et le comité selon les règlements sportifs généraux en vigueur.

Si aucun club n'est candidat à l'organisation des finales de la CVO, le Comité organisera ces finales sur une journée au CDFA (Salle ABALO) suivant la formule adoptée en Assemblée Générale.

Aucune rencontre n'est autorisée sur le territoire du comité le jour des finalités de Coupe du Val d'Oise.

Le club vainqueur de sa catégorie reçoit une coupe qui lui est remise à titre de récompense. Une récompense est remise à l'équipe perdante.

D. Rencontres

Pour chaque tour les équipes en présence se rencontrent en match simple.

Règles aménagées pour les -11 ans mixtes, les moins 11 ans féminines, les -13 ans féminines, les -13 ans masculins et les -15 ans masculins et féminines.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il est procédé aux tirs au but.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Une première série de 5 tirs au but est effectuée par 5 joueurs (ses) inscrits sur la feuille de match.

A la fin du temps réglementaire, une liste où figurent les joueurs (ses) désignés(es) par le manager de chacune des équipes est remise aux arbitres.

Un joueur de chaque équipe tire alternativement dans l'ordre indiqué sur la liste. Un tirage au sort détermine l'équipe qui commence.

En cas de nouvelle égalité, chaque équipe tire alternativement jusqu'à la première défaillance à égalité de tirs.

Un joueur étant sous le coup d'une sanction de 2 minutes en cours ne peut prendre part à la phase des tirs au but.

Un joueur ayant pris un carton rouge direct ou trois fois 2 minutes ne peut pas participer à la phase des tirs au but.

Toute contestation quant à la conclusion d'une rencontre doit être formulée par écrit au comité au moins une semaine avant la date prévue du match.

Le calendrier des matches de coupe est fixé par le comité.

E. Arbitrage

Les rencontres sont dirigées par un arbitre ou un binôme d'arbitres officiels désignés par la commission d'arbitrage dans toutes les catégories.

F. Joueur(ses)

14 joueurs sont autorisés sur la feuille de match pour toutes les catégories

Un joueur (se) ne peut évoluer que dans une seule catégorie d'âge et que dans une seule équipe par catégorie.

Sanction : perte du match par pénalité pour l'équipe dans laquelle le joueur (se) a évolué en second lieu.

Il n'y a pas de limitation en termes de licence B, C, D ou E.

G. Pénalités

Toutes les pénalités doivent être réglées dans les 15 jours suivant la notification.

Sanction : non participation au tour suivant.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT

1. PLAI'HANDBALL - ANNULÉ

Plai'Handball est un **stage de perfectionnement** organisé par le Comité pour les jeunes nés entre 2004 et 2009.

29 juin au 03 juillet 2020 au CDFAS d'Eaubonne.

Les jeunes seront répartis en deux groupes de 16 joueur(se)s selon leur année d'âge :

- Un groupe U15 (2004, 2005, 2006)
- Un groupe U13 (2006, 2007, 2008 et 2009)

ANNULÉ DÛ AU COVID-19



2. DIKA DAYS - ANNULÉ



La troisième édition des **DIKA DAYS**, avec la présence de Dika MEM, devait se dérouler du 6 au 10 juillet 2020 au CDFAS d'Eaubonne.

Ce stage est réservé aux jeunes nés entre 2004 et 2009.

Ils devaient être répartis en deux groupes de 25 joueur(se)s selon leur année d'âge :

- Un groupe U15 (2004, 2005, 2006)
- Un groupe U13 (2006, 2007, 2008, 2009)

ANNULÉ DÛ AU COVID-19

3. LES 4 HANDASTIQUES - ANNULÉ

Le Comité en collaboration avec le **HBC Parisis** organise tous les ans le tournoi sur herbe des 4 Handastiques. L'édition 2020 devait se tenir le week-end du 27 et 28 juin.

Ce tournoi sur herbe regroupe 4 tournois et regroupe toutes les catégories d'âges.

- Pitchouns Games 95 : U7 mixtes
- Graines 2 Hand : U9 et U11 Masculins et Féminins
- Adolesc'Hand : U13, U15 et U18 Masculins et Féminins
- Originals Handball : +16 ans et Loisirs mixtes

Cette journée se veut festive (pas de classement), l'objectif est de s'amuser autour d'un moment convivial. Ce tournoi permet de cloturer l'année avec l'ensemble des clubs val d'oisiens et limitrophes.

ANNULÉ DÛ AU COVID-19



4. STAGE #PRÉPARETASAISON



#PRÉPARETASAISON est un **stage de reprise** organisé par le Comité pour les jeunes nés entre 2003 et 2007.

17 au 21 août 2020 au CDFAS d'Eaubonne.

L'objectif était de proposer un stage pour reprendre le Handball dès août et leur permettre de préparer leur saison après une longue période d'inactivité.

Bilan : Une quinzaine de jeunes inscrits qui ont participé au stage. Entraînements, préparation physique et sortie Run & Bike.

5. PITCHOUN GAMES

Dans le cadre du développement de la pratique jeune, le Comité Départemental de Handball du Val d'Oise organise l'opération Pitchouns Games 95 :

Création de plateaux U7 mixtes réservés aux joueurs(ses) né(e)s en 2013 et 2014 voir 2015, sous forme de tournois.

Le comité a proposé **4** dates et **5** plateaux ont été réalisés.

Les 2 dernières journées ont été annulées dû au COVID-19.

8 clubs du département ont accueilli ces journées (Cergy, Parisis, Survilliers, SMED, St-Gratien, Argenteuil, Arnouville et Roissy).

Calendrier :

1. Week-end du 24/24 Novembre 2019 : **11** équipes présentes (Cergy x2, Argenteuil, Saint-Gratien/Sannois x2, Survilliers Fosses Marly, Saint-Leu/Taverny, Parisis x2, Arnouville, FB2M).

Lieu : Cergy et Montigny

2. Week-end du 25/26 Janvier 2020 : **12** équipes présentes (Cergy x2, Arnouville, Franconville, Argenteuil, Saint-Gratien/Sannois x2, Survilliers Fosses Marly, Saint-Leu/Taverny, SMED x2, FB2M).

Lieu : Deuil-la-Barre, St-Gratien et Survilliers.

3. Week-end du 21/22 Mars 2020 : **15** équipes inscrites (Cergy x2, Saint-Gratien/Sannois x2, Survilliers Fosses Marly, Parisis x2, Saint-Leu/Taverny, Argenteuil, SMED x2, Arnouville, Roissy x2, Franconville).

Lieu : Argenteuil, Arnouville et Roissy - **ANNULÉ**

4. Journée du 16 Mai 2020 : **15** équipes inscrites (Cergy x2, Saint-Gratien/Sannois x2, Survilliers Fosses Marly, Parisis x2, Saint-Leu/Taverny, Argenteuil, SMED x2, Arnouville, Roissy x2, Franconville).

Lieu : CDFAS Eaubonne - **ANNULÉ**

En moyenne, entre **40** et **60** enfants étaient présents par plateaux.

12 clubs ont participé à cette action soit **3 clubs de plus** que l'année dernière.



Projections 2020/2021

Nous allons continuer à proposer plusieurs week-end tout au long de la saison sportive et labelliser le 8 mai comme journée finale des Pitchouns. Nous voulons créer des plateaux dans gest'hand afin de pouvoir ouvrir ces derniers aux non-licencié(e)s sous forme de licences événementielles. Nous souhaitons également créer une journée Pitchouns Games Ladies. Enfin, il faudrait plus de communication autour de cette action.

Calendrier :

1. Week-end du 21/22 Novembre 2020

2. Week-end du 30/31 Janvier 2021

3. Week-end du 20/21 Mars 2021

4. Journée du 8 mai 2021



COMMISSION DÉVELOPPEMENT

6. HAND'ENSEMBLE

Favoriser la pratique sportive des enfants en situation de handicap mental et/ou psychique par la pratique partagée du handball.

Le Comité a organisé **une journée Hand'Ensemble** au **COSEC de Montigny-lès-Cormeilles** le **26 novembre 2019** avec l'aide du service jeunesse de la mairie de Montigny, le personnel du Comité Départemental de Sport Adapté du Val d'Oise et le club du HBC Parisis.

1 classe de CM2 de la ville de Montigny et **24 enfants en situation de handicap** venant de **5 établissements spécialisés** ont partagé une journée de cohésion sous la forme d'ateliers et de tournois de Handball.

Au total, **78** enfants et **19** encadrants étaient présents.

Une deuxième journée devait se tenir à **Cergy** en partenariat avec le club de **Cergy HB**. Elle a dû être annulée suite au COVID-19.

Projections 2020/2021

- Renouvellement avec Montigny et Cergy
- Communication
- Pérenniser le fonctionnement de la journée



7. PLAY 4 SENEGAL



Mobiliser les clubs du Val d'Oise autour des valeurs de solidarité au travers d'un tournoi caritatif.

Le Comité, en partenariat avec l'association MOINA, a organisé **PLAY 4 SENEGAL** le **8 mars 2020** au **CDFAS**.

- **9 clubs** ont participé au tournoi, soit **15 équipes** (Survilliers Fosses Marly x3, Cergy x2, St-Leu/Taverny x2, Argenteuil x2, St-Gratien/Sannois x2, Franconville, Soisy/Andilly/Margency, SMED et Parisis).
- Cette journée a rassemblé plus de **200 personnes**.

Projections 2020/2021

- Renouveler une opération à but caritatif avec **MOINA**.

8. MINIHAND - ANNULÉ

Des journées Minihand sous la forme de **tournoi**, sans classement en **8 étapes** devaient avoir lieu :

- Roissy Pays de France les 23, 24, 26 et 30 mars 2020
- St-Gratien les 23-24 avril 2020
- Villiers-le-Bel le 26 mai 2020
- Sarcelles le 2 juin 2020
- CDFAS les 11 et 12 juin 2020
- Cergy-Pontoise les 15 et 16 juin 2020
- Deuil-la-Barre les 18 et 19 juin 2020
- Franconville le 25 juin 2020

Au total, **217** classes auraient dû participer et **5 664** enfants auraient dû être présents sur les différentes journées.

En amont de ces tournois, le Comité intervient dans les écoles pour initier la pratique du handball sous forme de cycle de 3 séances d'une heure.

Au total, **11** classes sont touchées soit **32** séances d'une heure.

En raison du COVID-19, **aucun tournoi** n'a pu avoir lieu et les **interventions scolaires** n'ont pas pu être toutes menées.



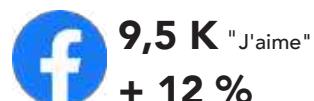
COMMISSION DÉVELOPPEMENT

9. TIBY HANDBALL

L'édition 2019 qui s'est tenu du jeudi 23 au samedi 25 octobre 2019 était la 17^{ème} édition du Tournoi. Les équipes invitées étaient : **France, Hongrie, Portugal et République Tchèque.**



Une nouvelle fois, le tournoi a eu énormément de succès sur les médias sociaux :



En 6 matchs sur 3 jours, **plus de 3 500** spectateurs sont venus assister au TIBY et quasiment **280 000** téléspectateurs ont regardé le live streaming sur YouTube et en direct sur la chaîne TNT 34 Vià Grand Paris.

« C'est **le seul et unique tournoi** de jeunes **en France** de ce niveau. Il dispose d'une **réputation européenne** et à plusieurs niveaux ! Il est **incontournable car il est reconnu par les experts**. Le colloque TIBY est aussi un excellent outil de travail pour les entraîneurs afin de les confronter au meilleur niveau jeunes. »



Patrice CANAYER
Entraîneur du Montpellier Handball

Cette édition 2019 a donc été une nouvelle fois un succès. Pour la prochaine édition, le Comité a dû déplacer le tournoi d'une semaine et décaler les matchs sur le week-end, le tournoi se déroulera donc **le vendredi 6, le samedi 7 et le dimanche 8 novembre 2020 à huis clos**.

Le Comité est dans l'attente des réponses des fédérations internationales, ce qui déterminera le déroulement du TIBY.

En 2021, se tiendra la 2^{ème} édition du TIBY U21 à Serris - Val d'Europe, organisé par l'Agglomération Val d'Europe et en partenariat avec le comité 77, la ligue IDF et la FFHB. Le Comité 95 est garant et propriétaire de la marque TIBY.

Deux rendez-vous donc à ne pas manquer pour la saison 2020-2021.

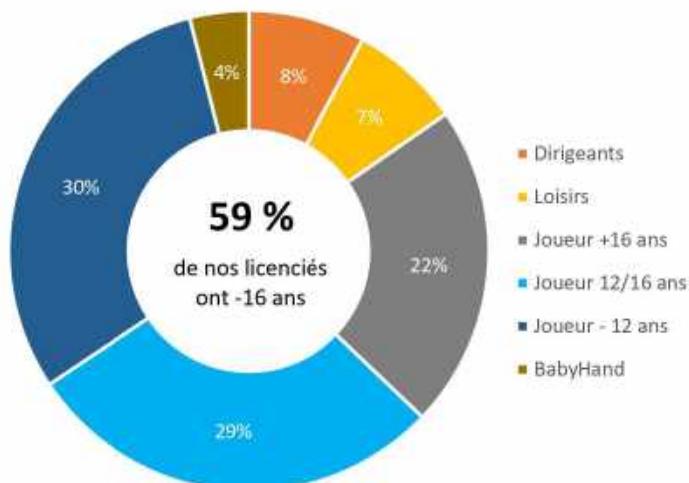


1. CLASSEMENT DES CLUBS PAR NOMBRE DE LICENCIÉS

	N° AFFILIATION	CLUBS	NOMBRE DE LICENCIÉS
1	5895062	CERGY	379
2	5895023	ST OUEN L'AUMONE	374
3	5895011	FRANCONVILLE	337
4	5895021	ST GRATIEN SANNOIS	329
5	5895036	FB2M	329
6	5895018	SMED	327
7	5895049	SURVILLIERS	301
8	5895022	ST LEU TAVERNY	294
9	5895025	SOISY ANDILLY MARGENCY	292
10	5895001	ARGENTEUIL	256
11	5895052	PARISIS	255
12	5895003	EAUBONNE	249
13	5895035	ECOUE - EZANVILLE	242
14	5895019	HVO	178
15	5895002	ST BRICE SOUS FORET	164
16	5895013	GOUSSAINVILLE	159
17	5895020	ROISSY EN FRANCE	155
18	5895055	CORMEILLES	147
19	5895005	ARNOUVILLE	113
20	5895040	MONTMAGNY	106
21	5895059	GARGES	83
22	5895051	VILLIERS LE BEL	73
23	5895053	MARINES	73
24	5895065	SARCELLES	72
25	5895060	MAGNY	70
26	5895063	PONTOISE	34
27	5895024	SANNOIS	33
28	5895030	BEAUCHAMP	33
29	5895064	LOUPS WEZIENS	15
30	5895000	COMITE VAL D'OISE	8
TOTAL LICENCIÉS			5 480

2. RÉPARTITION PAR PRATIQUE

N° AFFILIATION	CLUBS	BABY HAND	-12 ANS (ENFANTS)	12/16 ANS (ADOS)	+16 ANS (ADULTES)	LOISIRS	HANDFIT	DIRIGEANTS
5895000	COMITE VAL D'OISE	0	0	0	0	0	0	6
5895001	ARGENTEUIL	0	89	71	52	26	0	18
5895002	ST BRICE SOUS FORET	2	63	28	46	1	14	7
5895003	EAUBONNE	0	80	67	73	15	0	7
5895005	ARNOUVILLE	0	37	36	15	9	1	11
5895011	FRANCONVILLE	5	97	103	81	28	0	16
5895013	GOUSSAINVILLE	5	43	60	28	9	0	14
5895018	SMED	8	107	97	62	19	0	30
5895019	HVO	29	38	41	62	0	0	8
5895020	ROISSY EN FRANCE	9	33	39	53	7	0	14
5895021	ST GRATIEN SANNOIS	10	112	98	49	22	0	34
5895022	ST LEU TAVERNY	14	86	62	67	32	1	32
5895023	ST OUEN L'AUMONE	8	116	112	61	40	0	33
5895024	SANNOIS	0	0	11	15	0	0	6
5895025	SOISY ANDILLY MARGENCY	13	89	64	87	21	0	14
5895030	BEAUCHAMP	0	0	15	12	0	0	6
5895035	ECOUE - EZANVILLE	0	64	69	66	19	0	23
5895036	FB2M	31	87	90	62	29	0	30
5895040	MONTMAGNY	0	40	27	26	0	0	10
5895049	SURVILLIERS	23	109	56	56	26	0	30
5895051	VILLIERS LE BEL	0	30	24	14	0	0	5
5895052	PARISIS	22	106	60	29	21	0	16
5895053	MARINES	0	38	15	8	8	0	4
5895055	CORMEILLES	0	45	38	27	30	0	7
5895059	GARGES	0	7	42	32	0	0	2
5895060	MAGNY	0	19	20	10	15	0	6
5895062	CERGY	11	94	149	66	16	8	30
5895063	PONTOISE	0	1	16	14	0	0	3
5895064	LOUPS WEZIENS	0	0	0	0	12	0	3
5895065	SARCELLES	1	21	37	10	0	0	3
TOTAUX		191	1 651	1 547	1 183	405	24	428

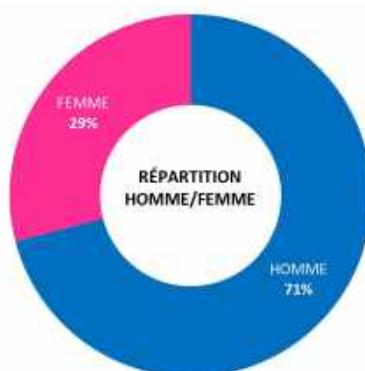


3. CLASSEMENT LICENCIÉES FÉMININES

	N° AFFILIATION	CLUBS	LICENCIÉES
1	5895062	CERGY	200
2	5895011	FRANCONVILLE	130
3	5895025	SOISY ANDILLY MARGENCY	89
4	5895018	SMED	87
5	5895003	EAUBONNE	83
6	5895049	SURVILLIERS	81
7	5895022	ST LEU TAVERNY	80
8	5895023	ST OUEN L'AUMONE	80
9	5895001	ARGENTEUIL	79
10	5895036	FB2M	76
11	5895052	PARISIS	60
12	5895065	SARCELLES	60
13	5895005	ARNOUVILLE	53
14	5895019	HVO	53
15	5895035	ECOUEU - EZANVILLE	53
16	5895013	GOUSSAINVILLE	52
17	5895051	VILLIERS LE BEL	51
18	5895002	ST BRICE SOUS FORET	47
19	5895059	GARGES	34
20	5895020	ROISSY EN FRANCE	31
21	5895021	ST GRATIEN SANNOIS	30
22	5895040	MONTMAGNY	23
23	5895060	MAGNY	15
20	5895053	MARINES	14
25	5895055	CORMEILLES	11
26	5895063	PONTOISE	10
27	5895064	LOUPS WEZIENS	5
28	5895030	BEAUCHAMP	3
29	5895000	COMITE VAL D'OISE	2
30	5895024	SANNOIS	2
TOTAL LICENCIÉES			1 594

4. CLASSEMENT LICENCIÉS MASCULINS

	N° AFFILIATION	CLUBS	LICENCIÉS
1	5895021	ST GRATIEN SANNOIS	299
2	5895023	ST OUEN L'AUMONE	294
3	5895036	FB2M	253
4	5895018	SMED	240
5	5895049	SURVILLIERS	220
6	5895022	ST LEU TAVERNY	214
7	5895011	FRANCONVILLE	207
8	5895025	SOISY ANDILLY MARGENCY	203
9	5895052	PARISIS	195
10	5895035	ECOUEN - EZANVILLE	189
11	5895062	CERGY	179
12	5895001	ARGENTEUIL	177
13	5895003	EAUBONNE	166
14	5895055	CORMEILLES	136
15	5895019	HVO	125
16	5895020	ROISSY EN FRANCE	124
17	5895002	ST BRICE SOUS FORET	117
18	5895013	GOUSSAINVILLE	107
19	5895040	MONTMAGNY	83
20	5895005	ARNOUVILLE	60
21	5895053	MARINES	59
22	5895060	MAGNY	55
23	5895059	GARGES	49
20	5895030	BEAUCHAMP	31
25	5895024	SANNOIS	30
26	5895063	PONTOISE	24
27	5895051	VILLIERS LE BEL	22
28	5895065	SARCELLES	12
29	5895064	LOUPS WEZIENS	10
30	5895000	COMITE VAL D'OISE	6
TOTAL LICENCIÉS			3 886



5. PRATIQUE BABY HAND : CLASSEMENT DES CLUBS

N° AFFILIATION	CLUBS	LICENCIÉS
1	FB2M	31
2	HVO	29
3	SURVILLIERS	23
4	PARISIS	22
5	ST LEU TAVERNY	14
6	SOISY ANDILLY MARGENCY	13
7	CERGY	11
8	ST GRATIEN SANNOIS	10
9	ROISSY EN FRANCE	9
10	SMED	8
11	ST OUEN L'AUMONE	8
12	FRANCONVILLE	5
13	GOUSSAINVILLE	5
14	ST BRICE SOUS FORET	2
15	SARCELLES	1
16	ARGENTEUIL	0
17	EAUBONNE	0
18	ARNOUVILLE	0
19	SANNOIS	0
20	BEAUCHAMP	0
21	ECOUEU - EZANVILLE	0
22	MONTMAGNY	0
23	VILLIERS LE BEL	0
20	MARINES	0
25	CORMEILLES	0
26	GARGES	0
27	MAGNY	0
28	PONTOISE	0
29	LOUPS WEZIENS	0
TOTAL LICENCIÉS		191

6. PRATIQUE -12 ANS : CLASSEMENT DES CLUBS

	N° AFFILIATION	CLUBS	LICENCIÉS
1	5895023	ST OUEN L'AUMONE	116
2	5895021	ST GRATIEN SANNOIS	112
3	5895049	SURVILLIERS	109
4	5895018	SMED	107
5	5895052	PARISIS	106
6	5895011	FRANCONVILLE	97
7	5895062	CERGY	94
8	5895001	ARGENTEUIL	89
9	5895025	SOISY ANDILLY MARGENCY	89
10	5895036	FB2M	87
11	5895022	ST LEU TAVERNY	86
12	5895003	EAUBONNE	80
13	5895035	ECOUEN - EZANVILLE	64
14	5895002	ST BRICE SOUS FORET	63
15	5895055	CORMEILLES	45
16	5895013	GOUSSAINVILLE	43
17	5895040	MONTMAGNY	40
18	5895019	HVO	38
19	5895053	MARINES	38
20	5895005	ARNOUVILLE	37
21	5895020	ROISSY EN FRANCE	33
22	5895051	VILLIERS LE BEL	30
23	5895065	SARCELLES	21
20	5895060	MAGNY	19
25	5895059	GARGES	7
26	5895063	PONTOISE	1
27	5895024	SANNOIS	0
28	5895030	BEAUCHAMP	0
29	5895064	LOUPS WEZIENS	0
TOTAL LICENCIÉS			1 651

7. PRATIQUE 12-16 ANS : CLASSEMENT DES CLUBS

	N° AFFILIATION	CLUBS	LICENCIÉS
1	5895062	CERGY	149
2	5895023	ST OUEN L'AUMONE	112
3	5895011	FRANCONVILLE	103
4	5895021	ST GRATIEN SANNOIS	98
5	5895018	SMED	97
6	5895036	FB2M	90
7	5895001	ARGENTEUIL	71
8	5895035	ECOUE - EZANVILLE	69
9	5895003	EAUBONNE	67
10	5895025	SOISY ANDILLY MARGENCY	64
11	5895022	ST LEU TAVERNY	62
12	5895013	GOUSSAINVILLE	60
13	5895052	PARISIS	60
14	5895049	SURVILLIERS	56
15	5895059	GARGES	42
16	5895019	HVO	41
17	5895020	ROISSY EN FRANCE	39
18	5895055	CORMEILLES	38
19	5895065	SARCELLES	37
20	5895005	ARNOUVILLE	36
21	5895002	ST BRICE SOUS FORET	28
22	5895040	MONTMAGNY	27
23	5895051	VILLIERS LE BEL	24
20	5895060	MAGNY	20
25	5895063	PONTOISE	16
26	5895030	BEAUCHAMP	15
27	5895053	MARINES	15
28	5895024	SANNOIS	11
29	5895064	LOUPS WEZIENS	0
TOTAL LICENCIÉS			1 547

8. PRATIQUE +16 ANS : CLASSEMENT DES CLUBS

N° AFFILIATION	CLUBS	LICENCIÉS
1	SOISY ANDILLY MARGENCY	87
2	FRANCONVILLE	81
3	EAUBONNE	73
4	ST LEU TAVERNY	67
5	ECOUEN - EZANVILLE	66
6	CERGY	66
7	SMED	62
8	HVO	62
9	FB2M	62
10	ST OUEN L'AUMONE	61
11	SURVILLIERS	56
12	ROISSY EN FRANCE	53
13	ARGENTEUIL	52
14	ST GRATIEN SANNOIS	49
15	ST BRICE SOUS FORET	46
16	GARGES	32
17	PARISIS	29
18	GOUSSAINVILLE	28
19	CORMEILLES	27
20	MONTMAGNY	26
21	ARNOUVILLE	15
22	SANNOIS	15
23	VILLIERS LE BEL	14
20	PONTOISE	14
25	BEAUCHAMP	12
26	MAGNY	10
27	SARCELLES	10
28	MARINES	8
TOTAL LICENCIÉS		1 183

9. PRATIQUE LOISIRS : CLASSEMENT DES CLUBS

N° AFFILIATION	CLUBS	LICENCIÉS
1	5895023 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	40
2	5895022 ST LEU TAVERNY	32
3	5895055 CORMEILLES	30
4	5895036 FB2M	29
5	5895011 FRANCONVILLE	28
6	5895001 ARGENTEUIL	26
7	5895049 SURVILLIERS	26
8	5895021 ST GRATIEN SANNOIS	22
9	5895025 SOISY ANDILLY MARGENCY	21
10	5895052 PARISIS	21
11	5895018 SMED	19
12	5895035 ECOUEN - EZANVILLE	19
13	5895062 CERGY	16
14	5895003 EAUBONNE	15
15	5895060 MAGNY	15
16	5895064 LOUPS WEZIENS	12
17	5895005 ARNOUVILLE	9
18	5895013 GOUSSAINVILLE	9
19	5895053 MARINES	8
20	5895020 ROISSY EN FRANCE	7
21	5895002 ST BRICE SOUS FORET	1
22	5895019 HVO	0
23	5895024 SANNOIS	0
20	5895030 BEAUCHAMP	0
25	5895040 MONTMAGNY	0
26	5895051 VILLIERS LE BEL	0
27	5895059 GARGES	0
28	5895063 PONTOISE	0
TOTAL LICENCIÉS		405

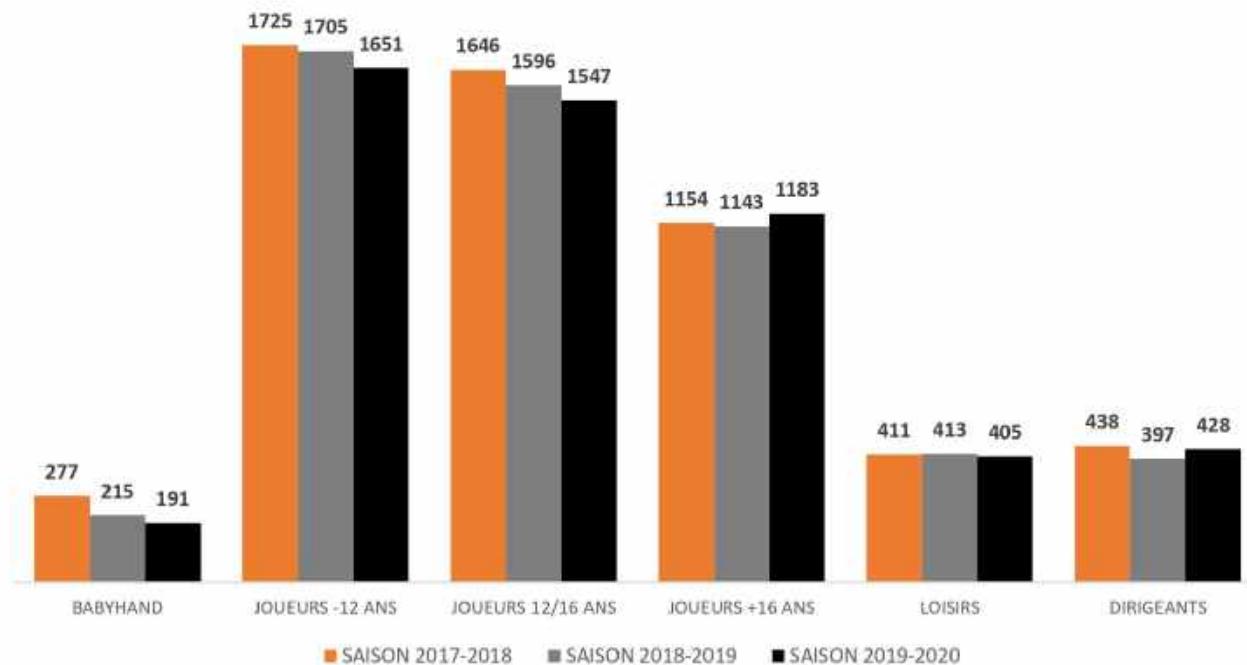
10. PRATIQUE HANDFIT : CLASSEMENT DES CLUBS

St-Brice-sous-Fôret est premier avec 14 licenciés, Cergy est deuxième avec 8 licenciés, Arnouville et St-Leu/Taverny sont troisièmes et quatrièmes avec 1 licencié chacun respectivement. Au total, il y a 24 licenciés HandFit sur le territoire.

11. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS PAR CLUBS

N° AFFILIATION	CLUBS	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019	SAISON 2019-2020	Var. SAISON N-1	Var. (%) SAISON N-1
5895000	COMITÉ VAL D'OISE	5	4	8	4	100%
5895001	ARGENTEUIL	297	313	256	-57	-18%
5895002	SAINT-BRICE-SOUS-FORêt	158	117	164	47	40%
5895003	EAUBONNE	219	218	249	31	14%
5895005	ARNOUVILLE	179	162	113	-49	-30%
5895011	FRANCONVILLE	290	306	337	31	10%
5895013	GOUSSAINVILLE	150	148	159	11	7%
5895018	SMED	302	323	327	4	1%
5895019	HVO L'ISLE-ADAM/PERSAN	155	173	178	5	3%
5895020	ROISSY-EN-FRANCE	157	145	155	10	7%
5895021	SAINT-GRATIEN/SANNOIS	352	372	329	-43	-12%
5895022	SAINT-LEU/TAVERNY	266	305	294	-11	-4%
5895023	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	351	375	374	-1	0%
5895024	SANNOIS	50	41	32	-9	-22%
5895025	SOISY/ANDILLY/MARGENCY	305	303	292	-11	-4%
5895030	BEAUCHAMP	56	41	34	-7	-17%
5895035	ÉCOUEN/ÉZANVILLE	211	213	242	29	14%
5895036	FB2M	348	337	329	-8	-2%
5895040	MONTMAGNY	125	96	106	10	10%
5895049	SURVILLIERS	197	326	301	-25	-8%
5895051	VILLIERS-LE-BEL	174	120	73	-47	-39%
5895052	PARISIS	264	242	255	13	5%
5895053	MARINES	111	99	73	-26	-26%
5895055	CORMEILLES	101	101	147	46	46%
5895059	GARGES	73	78	83	5	6%
5895060	MAGNY	119	96	70	-26	-27%
5895062	CERGY	475	442	379	-63	-14%
5895063	PONTOISE	19	16	34	18	113%
5895064	LOUPS WEZIENS		20	15	-5	-25%
5895065	SARCELLES			72	72	
TOTALS		5 651	5 532	5 480	-52	-1%

12. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS PAR CAT. D'ÂGE



13. TAUX DE RENOUVELLEMENT : CLASSEMENT DES CLUBS

	CLUBS	TAUX DE RENOUVELLEMENT SAISON N-1
1	ROISSY-EN-FRANCE	74 %
2	ÉCOUEN/ÉZANVILLE	73 %
3	PARISIS	72 %
4	MONTMAGNY	72 %
5	SMED	71 %
6	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	68 %
7	CORMEILLES	67 %
8	SAINT-BRICE-SOUS-FÔRET	67 %
9	ARGENTEUIL	64 %
10	EAUBONNE	63 %
11	FB2M	63 %
12	SOISY/ANDILLY/MARGENCY	63 %
13	SANNOIS	63 %
14	PONTOISE	62 %

	CLUBS	TAUX DE RENOUVELLEMENT SAISON N-1
15	FRANCONVILLE	61 %
16	GOUSSAINVILLE	60 %
17	SAINT-LEU/TAVERNY	60 %
18	LOUPS WEZIENS	60 %
19	SURVILLIERS	58 %
20	HVO	57 %
21	SAINT-GRATIEN/SANNOIS	56 %
22	GARGES	55 %
23	CERGY	52 %
24	BEAUCHAMP	51 %
25	MARINES	48 %
26	MAGNY	46 %
27	ARNOUVILLE	45 %
28	VILLIERS-LE-BEL	33 %

14. TAUX DE RENOUVELLEMENT : PAR CAT. D'ÂGE

	BABY HAND	JOUEURS -12 ANS	JOUEURS 12/16 ANS	JOUEURS +16 ANS	LOISIRS
Licenciés 2018-2019	215	1 705	1 597	1 143	413
Renouvellement 2019-2020	38	872	1 054	833	261
Taux de renouvellement	18 %	51 %	66 %	73 %	63 %

COMMISSION DE DISCIPLINE

RAPPORT SAISON 2019/2020

Cette saison a, pour le moins, été particulière en raison de l'interruption des championnats pour raisons sanitaires.

Il faut noter une baisse significative du nombre de dossiers à examiner. Il faut penser que si les championnats étaient allés à terme le nombre de dossiers aurait sans doute été un peu plus important. Une autre raison de cette baisse peut être la suppression de l'établissement systématique d'un rapport en cas de disqualification directe. Mais il y a malgré tout un point étonnant c'est aussi une baisse très importante du nombre de disqualifications directes lors des rencontres.

La CTD 95 a parfois dû intervenir auprès des arbitres pour demander des explications sur les disqualifications ce qui a pu déboucher sur des dossiers disciplinaires. Deux exemples parmi d'autres : des disqualifications simultanées de joueurs ne peuvent en aucun cas être liées à des faits de jeux, un rapport "verbal" d'arbitres se plaignant de propos tenus à leur encontre... Certains arbitres n'ont donc sans doute pas pris toutes leurs responsabilités en n'établissant pas de rapport comme cela aurait dû être.

Nous invitons le corps arbitral à bien différencier les disqualifications pour faits de jeux pour lesquelles le rapport n'est pas obligatoire et les disqualifications pour un autre motif qui elles doivent faire l'objet d'un rapport.

En fin de saison le confinement nous a contraints à tenir plusieurs sessions en conférences vidéo. Pour ces motifs certaines sanctions ont été reportées sur la saison prochaine. Les personnes concernées et les clubs recevront en début de saison les dates où ces sanctions seront appliquées.

Cette année l'AG de la Ligue devait conduire à l'élection d'un nouveau CA. Celle-ci ayant été reportée le Président de la Commission Territoriale de Discipline d'Ile de France n'est pas encore connu. Il est donc impossible, à ce jour, de définir les objectifs de la Commission de Discipline et des Sous-Commissions départementales.

Pour conclure je tiens à remercier tous les membres de la Commission qui ont cette saison travaillé dans des conditions parfois particulières. J'espère pouvoir compter sur eux la saison prochaine et si possible accueillir de nouveaux membres.

Pascal COCLET
Commission Discipline

1. LE BILAN CHIFFRÉ (ARRÊTÉ AU 08 JUILLET 2020)

1. LES DOSSIERS	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019	SAISON 2019-2020
Nombre de dossiers examinés	94	118	35
Dossiers annulés/Non engagés	5/26	14/38	2/6
Nombre de rapports reçus	89	83	32
Nombre d'arbitres concernés	50	44	16
Nombre de dossiers ouverts	63	66	27
Nombre de dossiers en attente	0	0	0

COMMISSION DE DISCIPLINE

2. LES SANCTIONS	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019	SAISON 2019-2020
Dates fermes	76	95	36
Dates sursis	37	59	27
Autres durées de suspension	36	15 dont 3	0
Huis clos/dont sursis	1	4/1	0
Avertissements	0	2	0
Retrait de point/nombre de point	2/4 en sursis	0	2/4 en sursis
Durée périodes probatoires (mois)	328	528	127
Sans suite	7	4	1
TOTAL PÉNALITÉS FINANCIÈRES	7 865 €	8 342,50 €	2 915 €

3. LES PERSONNES CONCERNÉES	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019	SAISON 2019-2020
Personnes concernées	63	66	27
Joueur majeur	27	17	8
Joueuse majeure	3	4	2
Joueur mineur	14	15	2
Joueuse mineure	4	2	4
Dirigeant (club)/Responsable officiel	11	16	10
Licencié	1	1	0
Tuteur JA	0	1	0
Tuteur table	0	0	0
Arbitre	1	5	1
Secrétaire/Chronométreur	2	5	0

4. LES VICTIMES	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019	SAISON 2019-2020
Victimes (plusieurs possibles)	50	67	23
Arbitres	19	16	13
Joueurs	18	21	10
Jeunes Arbitres	2	6	0
Responsable officiels	0	1	0
Autres (Règlements...)	11	23	0

COMMISSION DE DISCIPLINE

5. LES MOTIFS	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019	SAISON 2019-2020
Motifs (plusieurs possibles)	70	80	26
Attitude antisportive	8	10	11
Attitude antisportive grossière	18	13	3
Voie de fait	0	0	0
Irrégularité grossière	12	2	1
Manquement à la morale sportive	4	3	1
Comportement incorrect	11	3	1
Comportement du public	2	1	0
Conduite grossière envers adversaire	0	6	4
Propos excessif	3	4	0
Fraude ou tentative de fraude	1	12	0
Violence grave	4	2	3
Violence grave collective	0	2	2
Manquement à l'éthique sportive	5	18	1
Autres	2	4	0





COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

PRÉSENTATION

La Commission «STATUTS ET RÉGLEMENTS» est compétente dans les domaines suivants :

- Statuts
- Litiges
- Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD)
- Qualifications
- Équipements

Cette commission, contrairement à d'autres telles que la COC ou la CDA, n'a pas une activité permanente et régulière. Elle est sollicitée au coup par coup, en fonction des exigences, à l'exception de la Division CMCD qui, elle, chaque saison doit vérifier les données CMCD de tous les clubs dont l'équipe première masculine ou féminine, est engagée en championnat départemental.

Ainsi, le rapport d'activité de la Commission «Statuts et Règlements» est essentiellement consacré à la CMCD.

RAPPORT SAISON 2019/2020

La saison 2019-2020 devait être la quatorzième année d'application de la **CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (CMCD)**. Ce dispositif donne aux clubs la possibilité de se doter au cours de la saison N des moyens qui lui seront exigés pour la saison N+1.

Suite au contexte sanitaire dû au COVID-19, la saison 2019-2020 n'a pas mis en application la contribution mutualisée des clubs au développement.



COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

PROJETS SAISON 2020/2021

La Commission «STATUTS ET RÉGLEMENTS» aura en charge les domaines suivants :

- Statuts
- Litiges
- Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD)
- Qualifications
- Équipements

Comme les saisons précédentes, les divisions **Statuts, Litiges, Qualifications et Équipements** traiteront les dossier, au cas par cas.

L'essentiel des projets de la Commission **Statuts et Règlements** pour la saison **2020/2021** concerne la **Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD)**.

Le dispositif détaillé ci-après est semblable à celui des saisons précédentes. Il s'inspire de ceux mis en place par la FFHB et la Ligue IDF. **Comme la saison dernière, les clubs ne recevront plus de tableaux à compléter et à renvoyer au Comité. Les contrôles seront effectués à partir des données émanant de Gest'Hand, à l'aide des documents informatiques édités par la FFHB, à l'attention des Comités.**

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Il n'y a pas de relation entre la CMCD Départementale et la CMCD Régionale et/ou Nationale. En conséquence, un(e) licencié(e) comptabilisé(e) en CMCD Régionale et/ou Nationale peut être également comptabilisé(e) en CMCD Départementale.

Un(e) Licencié(e) ne peut détenir plus de deux mandats électifs et plus d'une fonction non élective (ou réciproquement plus d'un mandat électif et plus de deux fonctions non électives) dans l'ensemble des diverses instances dirigeantes (Comités, Ligues, Fédération, Instances internationales). Un mandat électif est un mandat donné suite à une élection lors d'une assemblée générale et s'exerçant pour une durée statutaire.

Fonctions non électives : délégué fédéral, conseillers d'arbitres, membre d'une commission départementale/régionale/nationale.

En tout état de cause, une même personne ne peut être comptabilisée plus de trois fois (art 19 du règlement intérieur de la FFHB).

Dans certains cas, les licences blanches peuvent être prises en compte si et seulement si la demande en est faite officiellement à l'aide de l'imprimé spécifique, en ligne sur le site de la ligue Ile-de-France.

Socles de base et seuils de ressources : ne sont pris en considération que les éléments enregistrés dans *Gest'Hand*.

Cas spéciaux : La commission CMCD Départementale, apprécie d'office ou sur demande du club concerné les possibilités d'étude de certains cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés **par des circonstances exceptionnelles ou légitimes** (exemple : blessure d'un arbitre).

Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la commission.

1.1. SOCLE DE BASE

Toutes les équipes, évoluant dans les championnats du Comité 95 doivent répondre à des exigences minimales dans les domaines sportifs, arbitrage, jeune arbitre et technique.

Ces exigences minimales sont contenues dans un "**socle de base**".

Ces exigences sont fixées, chaque année par l'assemblée générale du Comité en accord avec les principes définis par la FFHB et la Ligue IDF.

Cas des clubs avec des équipes masculines et féminines évoluant toutes les deux au niveau départemental : les arbitres, jeunes arbitres et les techniciens proposés dans le socle de base de l'équipe féminine, **doivent être différents** de ceux proposés dans le socle de base de l'équipe masculine et vice-versa.

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

1.2. SEUIL DES RESSOURCES

Un seuil de ressources est, ensuite exigé **en fonction du niveau d'évolution de l'équipe de référence**. Pour atteindre ce seuil, les clubs auront à leur disposition un éventail de critères dans les domaines sportif, technique, jeunes arbitre et arbitrage.

Ces exigences, sont fixées, chaque année par l'assemblée générale du Comité.

Cas des clubs avec des équipes masculines et féminines évoluant toutes les deux au niveau départemental : les arbitres, jeunes arbitres, techniciens, équipes de jeunes, licencié(e)s, élu(e)s et membres de commissions ne pourront être comptabilisés **que chez les masculins, ou que chez les féminines**. Il en est de même pour les écoles de hand et d'arbitrage.

Un bonus (points supplémentaires) sera attribué pour technicien, arbitres, jeunes arbitres, élu FFHB, Ligue, Comité, membre d'une commission FFHB, Ligue, Comité dès lors qu'il s'agira d'une licenciée.

1.3. ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Pour atteindre le seuil global de ressources, les clubs pourront ajouter au décompte du seuil de ressources, de nouveaux points en référence aux points suivants :

- Licences joueur(se)s Masculins ou Féminines
- Licences événementielles
- Licences avenir
- Licences loisirs
- Licences dirigeant(e)s
- Licences jeunes dirigeant(e)s

Cas des clubs avec une équipe masculine ou une équipe féminine en championnat départemental : toutes les licences masculines et féminines sont comptabilisées pour cette seule équipe.

Cas des clubs avec une équipe masculine et une équipe féminine :

les licenciés masculins doivent être comptabilisés pour l'équipe masculin, les licenciées féminines doivent être comptabilisées pour l'équipe féminine.

1.4. CONTRÔLE DU DISPOSITIF

Concernant les clubs disputant les championnats départementaux, la commission CMCD Départementale procède à l'inventaire, l'analyse et à la vérification des renseignements **portés dans Gest'Hand dans les domaines du socle de base et des ressources**.

Les clubs n'ont plus de tableaux à remplir et à transmettre à la CMCD Départementale.

Échéancier :



COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

Un rappel est fait aux clubs concernant la méthode pour aller vérifier sa situation CMCD sur le site de la FFHB, en cours de saison. À savoir :

1. Aller sur le site www.ff-handball.org
2. Sur le bandeau horizontal en haut de la page, cliquer sur la flèche de droite (**>**) pour faire apparaître "vos outils"
3. Cliquer sur "**vos outils**"
4. Cliquer sur "**espace de partage**"
5. Renseigner l'identifiant : Club58950XX (Club avec un **C** majuscule obligatoirement ; 58950XX = numéro du club dans le Val d'Oise).
6. Renseigner le mot de passe = votre mot de passe habituel pour accéder à Gest'hand.
7. Vous obtenez ainsi l'accès à un ou plusieurs **fichiers .pdf** qui détaillent la situation du club vis-à-vis de la CMCD

1.5. SANCTION EN CAS DE CARENCE

1.5.1. Accession au niveau supérieur départemental

Une équipe départementale terminant la saison à une position qui lui permet d'accéder au niveau supérieur départemental verra cette accession validée, si son club satisfait aux exigences des 4 socles de base de la CMCD.

Si le club ne remplit pas ses obligations, l'accession sera néanmoins confirmée si le club satisfait à au moins 3 socles de base, mais l'équipe commencera la saison suivante avec une pénalité de :

- **6 points**, pour 1 socle de base défaillant, sur la base d'une poule de 12 équipes soit 22 matchs.

Si le nombre d'équipes ou le nombre de match est inférieur, le nombre de points perdus sera calculé au prorata du nombre de matchs, arrondi au nombre entier supérieur.

Exemple : pour **1** poule de **8** équipes (soit **14** matchs) > nombre de points perdus = **6 pts x 14/22 = 3.81** arrondi à **4 pts de pénalité**.

Si le club ne satisfait pas ses obligations de **2** socles de base ou plus son accession sera validée mais l'équipe commencera sa saison suivante avec une pénalité maximum de **12** points pour une poule de **12** équipes.

1.5.2. Maintien

Une équipe départementale terminant la saison à une position qui lui permet de se maintenir à son niveau, son maintien sera confirmé si son club satisfait aux exigences des socles de base de la CMCD.

Si le club ne remplit pas ses obligations, son maintien sera néanmoins confirmé si le club satisfait à au moins 3 socles de base mais l'équipe commencera la saison suivante avec une pénalité de :

- **6 points**, pour manque d'**1** socle de base pour 12 équipes.

Si le nombre d'équipes ou le nombre de match est inférieur, le nombre de points perdu sera calculé au prorata du nombre de matchs, arrondi au nombre entier supérieur.

Exemple : pour **1** poule de **10** équipes (soit **18** matchs) > nombre de points perdus = **6 pts x 18/22 = 4.91** arrondi à **5 pts de pénalité**.

Si le club ne satisfait pas ses obligations de **2** socles de base ou plus son maintien sera confirmé mais l'équipe commencera sa saison suivante avec une pénalité maximum de **12** points pour une poule de **12** équipes.

1.5.3. Même niveau

Un club ayant 2 équipes évoluant au même niveau verra ses deux équipes pénalisées en cas de manquement aux socles de base la saison précédente.

1.5.4. Accession au niveau régional

Une équipe départementale ayant gagnée sportivement le droit d'accéder au niveau régional sera proposé par le Comité à l'accession en Ligue si cette équipe satisfait aux exigences de la CMCD Départementale.

Néanmoins si le club ne remplit pas ses obligations l'accession sera proposé si le club satisfait à au moins 3 obligations mais avec une pénalité de **6 points**.

Le contrôle de la CMCD Régionale sera effectué par la Ligue au cours de la saison suivante, dans les mêmes conditions que pour les équipes évoluant déjà en Ligue.

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF : SOCLE DE BASE

2.1. DOMAINE SPORTIF

1^{ère} Division Territoriale Masculine et 2^{ème} et 3^{ème} Division Territoriale Masculine =

1 équipe du même sexe que l'équipe référence* : U11, U13, U15, U17 ou U20.

1^{ère} Division Territoriale Féminine et 2^{ème} et 3^{ème} Division Territoriale Féminine =

1 équipe du même sexe que l'équipe référence* : U11, U13, U15 ou U17.

Cette équipe du socle de base est **indispensable et exigible en décembre 2020**. L'équipe devra comporter un minimum de 7 joueurs ou joueuses selon l'équipe de référence. Elle sera comptabilisée dans les ressources du club.

* Équipe de référence = équipe engagée dans le championnat départemental + 16 ans Masculin ou + 15 ans Féminin concernée par le dispositif.

2.2. DOMAINE TECHNIQUE

1^{ère} Division Territoriale Pré-Région Masculine :

1 animateur handball

1^{ère} et 2^{ème} Division Territoriale Féminine, 2^{ème} et 3^{ème} Division Territoriale Masculine :

1 animateur handball ou en formation (ex niveau 1).

Dans les deux cas, cet animateur indispensable sera également comptabilisé dans les ressources du club. Une licence blanche peut satisfaire à l'exigence du club (sous réserve que le document « licence blanche* » signé par les deux clubs soit transmis et validé par la ligue).

* Document téléchargeable sur le site de la ligue IDF ou sur Gest'Hand.

Précision : une licence blanche validée par la ligue, ne peut être comptabilisée qu'à condition, que l'entraîneur concerné ne soit pas déjà comptabilisé par son club d'origine.

Rappel sur la validité des cartes :

- Niveaux 2 et 3 : **3 ans**
- Niveaux 4 et 6 : **5 ans**

2.3. DOMAINE ARBITRAGE

1^{ère} Division Territoriale Masculine et 1^{ère} Division Territoriale Féminine :

1 arbitre départemental (3 arbitrages par trimestre dont un le samedi soir soit 9 arbitrages au total au 31/05/21).

2^{ème} et 3^{ème} Division Territoriale Masculine et 2^{ème} Division Territorial Féminine :

1 arbitre départemental ou en formation (3 arbitrages par trimestre dont un le samedi soir soit 9 arbitrages au total au 31/05/21).

Une licence blanche ne peut pas être comptabilisée en socle de base.

L'arbitre du socle de base peut être comptabilisé dans les ressources du club.

Précision nouvelle et importante :

Si un arbitre change de club pendant la période officielle des mutations, sans l'accord écrit spécifique du club quitté, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté. Si la mutation est accompagnée de l'accord écrit spécifique du club quitté, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du nouveau club (article 57.3 des RG FFHB).

Si la mutation est réalisée hors période officielle des mutations, sans l'accord écrit spécifique du club quitté, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison nouvelle et la suivante. Si la mutation est accompagnée de l'accord écrit spécifique du club quitté, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté, pour la saison suivante au bénéfice du nouveau club (article 57.3 des RG FFHB).

COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

2.4. DOMAINE JEUNE ARBITRE

1^{ère} Division Territoriale Masculine POUR LES CLUBS DE PLUS DE 100 LICENCIÉS =

2 jeunes arbitres ayant effectués au **31 mai 2021** un minimum de 5 arbitrages officiels chacun (désignation CDA ou désignation Club).

1^{ère} Division Territoriale Masculine POUR LES CLUBS DE MOINS DE 100 LICENCIÉS =

1 jeune arbitre ayant effectués au **31 mai 2021** un minimum de 5 arbitrages officiels chacun (désignation CDA ou désignation Club).

1^{ère} et 2^{ème} Division Territoriale Féminine et 2^{ème} et 3^{ème} Division Territoriale Masculine =

1 jeune arbitre ayant effectués au **31 mai 2021** un minimum de 5 arbitrages officiels chacun (désignation CDA ou désignation Club).

Catégorie d'âge prise en compte : JAJ nés de 2002 à 2007 soit âge 13 /18 ans (particularité CMCD 95, car catégorie d'âge JAJ selon texte réglementaire FFHB = JAJ nés de 2002 à 2005 soit âge 15/18 ans).

Une licence blanche ne peut pas être comptabilisée en socle de base.

Les jeunes arbitres du socle de base peuvent être comptabilisés dans les ressources du club.

2.5. RÉCAPITULATIF DES EXIGENCES DU SOCLE DE BASE

SPORTIF	1 ^{ère} Division Territoriale	Masculin	1 équipe du même sexe que l'équipe de référence : -11,-13, -15,-17 ou -20
	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Division Territoriale	Masculin	1 équipe du même sexe que l'équipe de référence : -11,-13, -15,-17 ou -20
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Division Territoriale	Féminine	1 équipe du même sexe que l'équipe de référence : -11,-13, -15 ou -17
TECHNIQUE	1 ^{ère} Division Territoriale	Masculin	1 animateur handball
	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Division Territoriale	Masculin	1 animateur handball ou en formation
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Division Territoriale	Féminine	1 animateur handball ou en formation
ARBITRAGE	1 ^{ère} Division Territoriale	Masculin	1 arbitre départemental
	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Division Territoriale	Masculin	1 arbitre départemental ou en formation
	1 ^{ère} Division Territoriale	Féminine	1 arbitre départemental
	2 ^{ème} Division Territoriale	Féminine	1 arbitre départemental ou en formation
JEUNE ARBITRE	1 ^{ère} Division Territoriale	Masculin	1 JAJ pour moins de 100 licenciés / 2 JAJ pour plus de 100 licenciés
	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Division Territoriale	Masculin	1 JAJ T1 ou T2 ou T3
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Division Territoriale	Féminine	1 JAJ T1 ou T2 ou T3

3. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF : SEUIL DE RESSOURCES

3.1. DOMAINE SPORTIF

3.1.1. Valeur des ressources

Équipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence* : -11 / -13 / -15 / -17 / (-20 M) :
40 points par équipe.

Équipe de jeunes de l'autre sexe que l'équipe de référence* : -11 / -13 / -15 / -17 / (-20 M) :
20 points par équipe.

* équipe de référence = équipe engagée dans le championnat départemental +16 ans masculin ou +15 ans féminin concernée par le dispositif.

Les équipes devront comporter un minimum de 7 joueurs ou joueuses selon l'équipe de référence.

Ecole d'handball labellisée : **30 points.**

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

3.1.2. Bonus

Un bonus sera appliqué en fonction du niveau des équipes de jeunes évoluant en régional :
30 points ou national : **70 points**.

Label de l'école de handball labellisée : bronze : **20 points** – argent : **40 points** – or : **80 points**.

L'ensemble des bonus viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

Valeur minimale du seuil de ressources exigible en décembre 2020 :

- 1^{ère} Division Territoriale Masculine : **100 points**.
- 1^{ère} et 2^{ème} Division Territoriale Féminine et 2^{ème} et 3^{ème} Division Territoriale Masculine : **60 points**.

3.2. DOMAINE TECHNIQUE

3.2.1. Valeur des ressources

- Animateur Handball : certifié = **30 points** – en formation = **30 points**
- Entraineur Régional : certifié = **50 points** – en formation = **30 points**
- Entraineur Inter-régional : certifié = **70 points** – en formation = **30 points**
- Entraineur Fédéral : certifié = **100 points** – en formation = **40 points**
- Cadre titulaire d'un BEES handball ou d'un brevet professionnel (BP) sport collectif mention handball : certifié = **50 points** – en formation = **rien**
- Cadre formateur au sein de l'ETR (hors cadres d'état) : certifié = **50 points** – en formation = **rien**

3.2.2. Bonus cadre féminin

- Animateur Handball : **+ 5 points**
- Entraineur Régional : **+ 5 points**
- Entraineur Inter-régional : **+ 5 points**
- Entraineur Fédéral : **+ 5 points**
- Cadre titulaire d'un BEES handball ou d'un brevet professionnel (BP) sport collectif mention handball : **+ 5 points**
- Cadre formatrice au sein de l'ETR (hors cadres d'état) : **+ 5 points**

L'ensemble des bonus viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

Valeur minimale du seuil de ressources exigible en décembre 2020 :

- 1^{ère} Division Territoriale Masculine : **60 points**.
- 1^{ère} et 2^{ème} Division Territoriale Féminine et 2^{ème} et 3^{ème} Division Territoriale Excellence Masculine : **30 points**.

3.3. DOMAINE ARBITRAGE

3.3.1. Valeur des ressources

- Arbitres stagiaires : **30 points**
- Arbitres et arbitres espoirs départementaux* : **50 points**
- Arbitres et arbitres espoirs régionaux* : **70 points**
- Arbitres et arbitres espoirs nationaux* : **100 points**
- Fonctionnement reconnue d'une école d'arbitrage labellisée : **50 points**

* Arbitre espoir départemental, régional ou national : 19 à 23 ans.

Précisions :

Les arbitres féminins doivent apparaître sous leur nom de jeune fille (comme dans Gest'hand).

Un arbitre départemental **validé par la CRA** arbitrant en ligue, sera comptabilisé comme régional.

AVERTISSEMENT : dans tous les cas (socle de base et seuil de ressources) ne sont pris en considération que les personnes ayant au minimum **7 prestations officielles** au **31 mai 2020**. Une licence blanche ne peut pas être comptabilisée en socle de base. L'arbitre du socle de base peut être comptabilisé dans les ressources du club.

COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

3.3.2. Bonus

- Arbitres en formation : départemental **10 points** - régional **20 points** - national **30 points**
- École d'arbitrage : label bronze **15 points** - label argent **30 points** - label or **60 points**
- Arbitre féminin, arbitres stagiaires, arbitres et arbitres espoirs départementaux, arbitres et espoirs régionaux, arbitres et espoirs nationaux : **5 points**

L'ensemble des bonus viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

Valeur minimale du seuil de ressources exigible au 31 mai 2021 :

- 1^{ère} Division Territoriale Masculine : **50 points**.
- 1^{ère} et 2^{ème} Division Territoriale Féminine et 2^{ème} et 3^{ème} Division Territoriale Masculine : **30 points**.

3.4. JEUNE ARBITRE

3.4.1. Valeur des ressources

- JAJ T3 (découverte dûment référencée) : **20 points**
- JAJ T2 (sensibilisation) : **40 points**
- JAJ T1 (apprentissage 15 à 18 ans) : **60 points**
- Jeunes arbitre national (perfectionnement 15 à 18 ans) : **100 points**

3.4.2. Bonus

- Jeune Arbitre Féminin : **5 points**

L'ensemble des bonus viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

AVERTISSEMENT : ne sont pris en considération que les jeunes arbitres ayant au minimum **5 prestations officielles CDJA ou 5 désignations club au 31 mai 2021**. Une licence blanche ne peut être comptabilisée en socle de base (ni en ressources du club, sauf pour les JAJ de 17 ou 18 ans). Les jeunes arbitres du socle de base peuvent être comptabilisés dans les ressources du club.

Valeur minimale du seuil de ressources exigible au 31 mai 2021 :

- 1^{ère} Division Territoriale Masculine : **40 points**.
- 1^{ère} et 2^{ème} Division Territoriale Féminine et 2^{ème} et 3^{ème} Division Territoriale Excellence Masculine : **20 points**.

3.5. ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Pour atteindre le seuil global de ressources, les clubs pourront ajouter au décompte précédent de nouveaux points.

3.5.1. En référence aux licences qui leur ont été délivrées

- Licences joueurs(es) : **1 point** par tranche de 20 entamée.
Événementielles : **1 point** par tranche de 100 entamée.
Avenir : **1 point** par tranche de 50 entamée.
Loisirs : **1 point** par tranche de 20 entamée.
Dirigeants(es) : **1 point** par tranche de 5 entamée.
Jeunes dirigeants(es) : **1 point** par licence.

Cas des clubs qui ne possèdent qu'une équipe masculine ou qu'une équipe féminine : **toutes les licences du club confondues (masculin et féminin) sont comptabilisées**.

Cas des clubs qui possèdent une équipe masculine et une équipe féminine : **les licences masculines sont comptabilisées pour l'équipe masculine, les licences féminines pour l'équipe féminine**.

3.5.2. En référence aux dirigeant(e)s participant à la gestion d'une structure ou d'une commission

- Membres élus dans une structure FFHB, ligue ou comité : **30 points**.
Membres dans une commission FFHB, ligue ou comité : **30 points**.

COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

3.5.3. Bonus

10 points pour dirigeante, jeune dirigeante, membre élu dans une structure FFHB, ligue ou comité, membre dans une commission FFHB, ligue ou comité dès lors qu'il s'agira d'une licenciée féminine.

L'ensemble des bonus viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

3.5.4. Précision

Les ressources apportées par une même personne, dans le cadre de l'application du présent dispositif, seront prises en compte dans le respect des règles relatives au cumul de mandat en référence à l'article 19.1 du règlement intérieur de la FFHB et de l'article 1 « PRINCIPES GENERAUX du présent règlement.

4. ACCESION EN CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Le club qui aspire à évoluer au Niveau Régional pourra connaître les socles de base et seuil de ressources qui seront exigés en s'informant auprès de Commission CMCD, et ce, afin de se préparer à satisfaire aux exigences de la CMCD régionale la saison suivante et ne pas subir les sanctions applicables, en Ligue, en cas de défaillance.

5. AVENANT POSSIBLE AUX RÈGLES CMCD

Les règles décrites ci-dessus ont été rédigées avant la diffusion des projets de la Fédération et des projets de la Ligue IDF relatifs à la CMCD.

A la lecture de ceux-ci, si certaines règles départementales s'avéraient incompatibles avec des règles fédérales et/ou régionales, un avenant serait établi et soumis aux clubs à l'occasion d'un colloque des Présidents.

Francis RENA
Commission Statuts et Règlement

tchoukball HANDBALL

LES 6, 7 ET 8 NOVEMBRE 2020

COM ARGENTEUIL
5895001@ffhandball.net

HB SAINT-BRICE
5895002@ffhandball.net

CSM EAUBONNE
5895003@ffhandball.net

HBC ARNOUVILLE
5895005@ffhandball.net

HBC FRANCONVILLE
5895011@ffhandball.net

GOUSSAINVILLE HB
5895013@ffhandball.net

SMED
5895018@ffhandball.net

HVO L'ISLE-ADAM/PERSAN
5895019@ffhandball.net

AS ROISSY
5895020@ffhandball.net

SAINT GRATIEN/SANNOIS HBC
5895021@ffhandball.net

HBC SAINT-LEU/TAVERNY
5895022@ffhandball.net

AS SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
5895023@ffhandball.net

HBC SANNOIS
5895024@ffhandball.net

HBC SOISY/ANDILLY/MARGENCY
5895025@ffhandball.net

HBC BEAUCHAMP
5895030@ffhandball.net

US ÉCOUEN/ÉZANVILLE
5895035@ffhandball.net

FB2M HB
5895036@ffhandball.net

MONTMAGNY HB
5895040@ffhandball.net

AVENIR SURVILLIERS/FOSSES/MARLY HB
5895049@ffhandball.net

HBC VILLIERS-LE-BEL
5895051@ffhandball.net

HBC PARISIS
5895052@ffhandball.net

AS MARINES
5895053@ffhandball.net

ACSC CORMEILLES HB
5895055@ffhandball.net

AAS SARCELLES HB
5895057@ffhandball.net

CMG HANDBALL GARGES
5895059@ffhandball.net

MAGNY HBC
5895060@ffhandball.net

CERGY HB
5895062@ffhandball.net

PONTOISE HBC
5895063@ffhandball.net

HBC LOISIRS LOUPS WEZIENS
5895064@ffhandball.net



Comité Départemental de Handball du Val d'Oise

106 rue des Bussys 95600 Eaubonne – 01 34 06 00 38 - 5895000@ffhandball.net - www.comite-handball95.fr
Association Loi 1901 déclarée le 10.04.1968 à Montmorency N°320 – SIRET 321 255 218 00034 – APE 9312Z